



ÉCONOMIE BLEUE DE LA RÉGION DE L'IGAD

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION



AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le contenu et les points de vue exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les vues ni la politique de l'Autorité Intergouvernementale pour le développement (IGAD). Les dénominations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent en aucun cas l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'IGAD sur le statut légal ou l'état de développement de tout de tel ou tel pays, territoire, région ou agglomération, sur les Autorités qui les régissent ou sur le tracé de leurs frontières. Par conséquent, les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur (ou des auteurs) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IGAD.

Cette publication ne saurait être reproduite en tout ou en partie et sous une forme quelconque à des fins éducatives ou non lucratives sans l'autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, sous réserve de la mention en bonne et due forme de la source. L'IGAD souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant celle-ci comme source.

La présente publication ne saurait être utilisée à des fins de revente ni à d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite préalable de l'IGAD.

CONTACT

Division de l'agriculture et de l'environnement

T +253 21354050

E info@igad.int

Secrétariat de l'IGAD

Ave Georges Clemenceau, Djibouti

BP 2653, République de Djibouti

LE PRÉSENT RAPPORT A ÉTÉ PUBLIÉ PAR

Section de l'information et de la documentation du Secrétariat de l'IGAD

Email: info@igad.int

ISBN: 978-87-971254-8-9

Droit d'auteur IGAD ©2022



La conception graphique, la mise en page et la production ont été réalisées par Phoenix Design Aid A/S, une entreprise neutre en CO2 accréditée dans les domaines de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14001) et de la RSE (DS 49001) et fournisseur agréé de produits certifiés FSC™. Imprimé sur du papier écologique sans chlore et avec des encres végétales. Les imprimés sont recyclables.



L'ÉCONOMIE BLEUE DE L'IGAD

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION

TABLE DES MATIERES

Acronymes	iii
Avant-propos	iv
Remerciements	vi
1 Contexte de l'Économie Bleue dans la région de l'IGAD	1
1.1 Développement récent de l'économie bleue	2
1.2 Contexte de l'économie bleue de l'IGAD	4
1.3 Présentation des principaux secteurs de l'économie bleue des pays de l'IGAD	6
2 Vision et objectifs de l'IGAD pour l'Économie Bleue	8
2.1 Vision	9
2.2 Objectifs	9
3 Principes de base pour la mise en œuvre de l'Économie Bleue dans la région de l'IGAD	10
4 Défis liés à la mise en œuvre de l'Économie Bleue dans la région de l'IGAD	13
5 Axes stratégiques d'intervention	16
6 Modalités de mise en œuvre	29
7 Annexes	34

ACRONYMES

AIMS	Stratégie Maritime Intégrée pour l'Afrique
BESIP	Stratégie et Plan d'Action pour l'Économie Bleue
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CC	Changement climatique
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEA	Communauté Économique Africaine
CEA-ONU	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CER	Communauté Économique Régionale
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
EB	Économie Bleue
GEM	Grand Écosystème Marin
INDNR	Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée
IORA	Association des Pays Riverains de l'Océan Indien
MASE	Sécurité Maritime
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFPF & RS	Cadre Politique et Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture
PPP	Partenariat Public-Privé
PSM	Planification Spatiale Maritime
RISE	Echange de personnel dans la recherche et l'innovation
UA	Union Africaine
UA-BIRA	Bureau Interafricain pour les Ressources Animales
VA	Valeur Ajoutée
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

AVANT-PROPOS



S.E. Dr. Workneh Gebeyehu
Secrétaire Exécutif de l'IGAD

La région de l'IGAD est caractérisée par une grande variété de paysages socio-écologiques et possède un avantage stratégique sur la mer Rouge et l'océan Indien occidental. La région dispose d'un énorme potentiel d'économie bleue qui est généralement sous-exploité. Les secteurs traditionnels tels que la pêche, le tourisme, l'extraction de minéraux et le transport maritime et fluvial font preuve de capacités de développement importantes, tandis que les secteurs émergents tels que l'aquaculture, la biotechnologie marine et la bioprospection, la désalinisation et les énergies renouvelables ne reçoivent actuellement que peu d'attention et nécessitent des investissements substantiels dans un avenir proche.

C'est avec grand plaisir que je vous présente et partage avec vous la Stratégie régionale de l'IGAD pour l'économie bleue (2021-2025). La Stratégie de l'IGAD pour l'économie bleue va servir de guide pour l'utilisation durable des ressources et des services marins et terrestres de la région. Elle sera également un instrument pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes. Cette stratégie contribue également à l'intégration économique régionale de l'IGAD. Elle représente une partie du cadre général pour guider l'IGAD dans la réalisation de ses objectifs en matière de transformation agricole et d'environnement durable.

Notre région évolue rapidement et est confrontée à de nouveaux défis, notamment l'apparition de ravageurs et de maladies, le changement climatique, les sécheresses récurrentes, la rareté des ressources, les chocs économiques des crises économiques mondiales, les menaces pour la sécurité, la migration clandestine, la fragilité et les conflits, la fragilité et les conflits, entre autres. Il faut pour cela concevoir des interventions stratégiques prioritaires qui permettent de relever les défis et de saisir les opportunités d'une utilisation optimale des ressources et des services bleus.

La Stratégie pour l'Économie Bleue adopte et englobe de bonnes valeurs et des principes tels que l'appropriation, la participation et le partenariat avec les parties prenantes. Cette stratégie est globale et inclusive, et s'appuie sur les meilleures pratiques nationales, régionales et continentales en matière de croissance bleue. Elle est également adaptée aux besoins et aux aspirations de la région de l'IGAD.

En effet, les États membres, les partenaires au développement et les acteurs non étatiques ont tous contribué à la formulation de la Stratégie. Le processus de formulation de la stratégie a suivi une approche ascendante impliquant l'élaboration de vastes études de base au niveau national. La formulation de la Stratégie s'est appuyée sur les conclusions et recommandations des études nationales.

La présente stratégie sert également de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et des projets dans la région de l'IGAD. Elle appartiendra aux États membres et l'IGAD facilitera sa mise en œuvre par les États membres. Elle nous tient responsable et suit notre progrès en ce qui concerne la réalisation de nos objectifs stratégiques.

Je suis confiant que les États membres et les partenaires au développement trouveront cette nouvelle stratégie utile dans la définition et le réaligement de leurs priorités d'investissement de développement pour la région de l'IGAD.

Enfin, je suis heureux de constater que l'IGAD est la première Communauté Économique Régionale (CER) à avoir élaboré et adopté une stratégie pour l'économie bleue, conformément à la stratégie pour l'économie bleue de l'Union africaine.

Je voudrais remercier l'Union européenne et le gouvernement suédois pour leur soutien financier, ainsi que l'équipe de l'IGAD et les consultants impliqués dans la préparation et l'adoption de la stratégie, qui a eu lieu à Addis-Abeba, en Éthiopie, en avril 2022.

REMERCIEMENTS

La Stratégie et le Plan d'action pour l'économie bleue ont été préparés sous la coordination du Dr. Eshete Dejen de l'Unité de Protection Durable de l'Environnement, de la Division de l'Agriculture et de l'Environnement de l'IGAD. Les rapports nationaux sur l'économie bleue de tous les États membres de l'IGAD et ce projet de stratégie pour l'économie bleue de l'IGAD ont bénéficié du soutien financier de la Délégation européenne à Djibouti et de la participation active de Khola Mohamed Ali, chargé de projet à la Délégation. Cependant, la facilitation de l'approbation finale de cette stratégie par tous les États membres de l'IGAD a été financée par l'ambassade de Suède à Addis-Abeba (Éthiopie).

Nous tenons à remercier le professeur Pierre Failler pour la rédaction de la présente stratégie. Nous tenons également à remercier James Mutimu, conseiller régional, qui a préparé le rapport de base régional synthétisant l'économie bleue, et aux conseillers nationaux qui ont contribué à fournir une analyse de l'économie bleue dans leurs pays respectifs, à savoir Abdirahim Ibrahim (Somalie), Wilson Mwanja (Ouganda), Zahra Omar Ahmed (Djibouti), Naftali Ndugire (Kenya), Sarafino Aloma (Sud-Soudan), Mesfin Tilaye (Éthiopie), Mariam El Khair (Soudan).

An underwater photograph of a vibrant coral reef. The scene is filled with various species of fish, including many striped surgeonfish, swimming in clear blue water. The coral is diverse, with some appearing yellowish and others more green. The lighting is bright, suggesting a shallow depth. A large, solid black shape, resembling a stylized letter 'L' or a bracket, is overlaid on the right side of the image, partially obscuring the reef and fish.

CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE BLEUE

DANS LA RÉGION DE L'IGAD

La pandémie mondiale de la COVID-19 a un impact négatif sur les économies nationales des États membres de l'IGAD. L'impact économique de la pandémie est d'autant plus exacerbé que d'autres secteurs économiques importants, tels que la pêche, le transport maritime, le transport aérien de passagers et de marchandises, les commerces, les restaurants et autres, affichent également une tendance négative. L'absence ultérieure de recettes provenant des taxes sur la valeur ajoutée et des impôts sur le revenu aura également un impact sur les dépenses et les investissements futurs des États membres de l'IGAD. À cet égard, la présente stratégie et plan d'action pour l'économie bleue constituent un aspect important du redressement de la région de l'IGAD en guidant les efforts des États et des parties prenantes pour revitaliser leur économie de manière résiliente et durable tout en préservant le patrimoine naturel et social des pays.

1.1 Développement récent de l'Économie Bleue

Le concept de l'Économie Bleue (EB) est une nouvelle approche qui intègre l'exploitation économique durable des ressources des océans, des lacs, des fleuves et autres étendues d'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques (CEA, 2016 et UA, 2019)¹. Il suggère ainsi une nouvelle manière d'envisager la valorisation économique des écosystèmes aquatiques et marins et la création d'emplois notamment en se référant aux principes de l'économie circulaire² (cf. Encadré ci-dessous pour la définition de l'EB). Ce concept constitue une nouvelle base pour l'utilisation et la conservation des ressources naturelles et de leurs habitats. À cet égard, l'EB s'inscrit dans la logique de l'Agenda 2030 des Nations Unies et embrasse tous

Encadré 1 : Définition de l'Économie Bleue de l'IGAD adaptée de la CEA (2016) et de l'UA (2019)

Dans le contexte de l'IGAD, l'Économie Bleue (EB) concerne à la fois le milieu marin et les eaux douces. L'économie bleue porte sur l'utilisation durable et la conservation des océans et des mers, des côtes et des rives, des lacs, des rivières et des nappes souterraines. L'économie bleue peut ainsi être défini comme, d'une part, un ensemble d'activités humaines qui organisent de manière intégrée, équitable et circulaire la production, la distribution, le commerce et la consommation de biens et services résultant de l'exploitation des ressources aquatiques³ ou utilisant comme supports les milieux aquatiques⁴, et d'autre part, comme un ensemble d'activités humaines qui contribuent à améliorer l'état de santé des écosystèmes aquatiques par la mise en place de mesures de protection et de restauration. En conséquence, l'économie bleue s'articule autour de la valorisation à la fois des secteurs économiques et des composantes écologiques.

les objectifs de développement durable (ODD) de par son caractère inclusif.

L'EB fait également partie d'un certain nombre de politiques et d'initiatives africaines telles que l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique de 2014 (AIMS 2050), le cadre politique panafricain de la pêche et de l'aquaculture et la stratégie de réforme (PAFPF & RS) de 2014, la

1 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Union africaine (UA).

2 L'économie circulaire n'est ni l'économie du déchet et ni celle du recyclage. Elle regroupe un ensemble de pratiques, hiérarchisées selon leurs impacts, visant à optimiser l'utilisation des matières et énergies. Voir <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/circulareconomy/concept>

3 Par exemple, la pêche, la production minière et pétrolière, les biotechnologies et les énergies alternatives.

4 Par exemple, le transport maritime et le tourisme côtier.

Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (<https://www.au-ibar.org/strategy-documents>), et la Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritime et du développement en Afrique de 2016 (Charte de Lomé). La Stratégie pour l'Économie Bleue en Afrique a été approuvée en octobre 2019 par le Comité Technique Spécialisé sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement et adoptée par les chefs d'État début février 2020.

À l'échelle de la région de la Corne de l'Afrique, l'EB est inscrite sur les programmes politiques depuis 2013⁵. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a organisé en mars 2015 la réunion du 19e comité intergouvernemental d'experts sur l'EB dans la région de l'Afrique de l'Est avec la publication subséquente de l'examen de l'EB dans la région et du guide pratique relatif à la mise en œuvre de politiques en matière d'EB⁶. A la suite de la première conférence mondiale sur l'EB de novembre 2018 au Kenya⁷, les pays et les régions se sont lancés dans l'élaboration de stratégies propres à l'EB. Dans l'océan Indien, un examen de l'Économie Bleue dans les pays membres de la convention pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Est (dite convention de Nairobi) vient d'être réalisé⁸, et il est envisagé d'élaborer une stratégie spécifique à la gouvernance des océans⁹ pour toute la région ouest de l'Océan Indien. Ces initiatives ont été présentées lors de l'atelier organisé par la Convention de Nairobi en Afrique du

Sud en avril 2019¹⁰ qui a rassemblé les Communautés économiques régionales et les Organisations intergouvernementales de la région de l'océan Indien.

Plus récemment, la 23e réunion du Comité intergouvernemental des hauts fonctionnaires et experts d'Afrique australe de la CEA, dont le thème était « Tirer parti des nouvelles opportunités d'intégration régionale en Afrique de l'Est »¹¹ a été orientée vers la création de synergies entre les secteurs et les pays de la Corne de l'Afrique, en particulier dans le domaine de l'EB.

Les résultats de la conférence, pertinents pour le développement de l'EB dans la région de l'IGAD, sont entre autres: Une énergie propre pour tous en Afrique est nécessaire et nécessite un financement durable à long terme ; le tourisme devrait être un secteur prioritaire pour la transformation de l'Afrique de l'Est ; l'Afrique de l'Est a besoin d'une croissance économique de meilleure qualité pour relever le défi de l'emploi ; l'Afrique de l'Est a besoin d'une croissance plus inclusive pour atteindre les ODD ; et les avantages de l'intégration régionale ont été réaffirmés.

Au niveau continental, le Bureau interafricain de l'Union Africaine a dirigé l'élaboration de la Stratégie pour l'Économie Bleue en Afrique. Un atelier de consultation d'experts s'est tenu en août 2019 sur la formulation d'une Stratégie pour l'économie bleue en Afrique. Les experts ont identifié cinq domaines thématiques qui sont considérés comme des vecteurs

5 Avec une importante session de la conférence annuelle de l'Association des pays riverains de l'océan Indien (IORA) dont le Kenya et la Somalie sont membres, qui s'est tenue à Maurice et a été consacrée à « considérer le potentiel de l'économie bleue » de tous les pays maritimes de l'océan Indien. Depuis lors, son intérêt n'a cessé de grandir : l'IORA a constitué un groupe de travail spécifique sur l'EB tout en formulant les déclarations de Maurice en septembre 2015 et de Jakarta en mai 2017 afin de préciser les modalités de mise en œuvre de l'EB dans les pays du bassin de l'océan Indien.

6 Voir <https://www.uneca.org/publications/blue-economy-and> <https://www.uneca.org/publications/africas-blue-economy-policyhandbook>

7 Voir <http://www.blueeconomyconference.go.ke/>

8 Dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement (document non disponible).

9 Dans le cadre de cette même conférence. Voir <https://www.nairobiconvention.org/Meeting%20Documents/September%202019/Regional%20Ocean%20Governance/WIO%20Ocean%20Governance%20November%202019%20-%20Outcome%20Doc%20Revised%20after%2004-05%20September%202019-Seychelles.pdf>

10 Voir <https://www.unenvironment.org/nairobiconvention/events/workshop/partnership-meeting-regional-economic-communities-and-commissions-western-indian>

11 Voir: <https://www.uneca.org/ea-icsoe23>

clés pour le développement de l'économie bleue en Afrique :

- Gouvernance, institutions et actions sociales
- Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes
- Navigation maritime, transport et commerce
- Énergie durable, extraction de minéraux, gaz, industries innovantes
- Durabilité de l'environnement, changement climatique, infrastructures côtières et tourisme

Lors du 33^e sommet de l'Union Africaine qui s'est tenu cette année à Addis-Ababa, en Éthiopie, la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique a été lancée lors d'un événement parallèle de haut niveau à l'hôtel Sheraton d'Addis-Abeba le 8 février 2020.

L'Économie Bleue peut contribuer grandement à la transformation structurelle, à la croissance économique durable et au développement social du continent. Lancée sous le thème « Développer une économie bleue durable ; donner un élan à la croissance bleue de l'Afrique », la vision de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique est une Économie Bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent africain. Le but de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique est de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser les connaissances sur les biotechnologies marines et aquatiques, la durabilité environnementale, la croissance d'un secteur de navigation maritime panafricaine, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre et de la pêche ; et l'exploitation et la valorisation des ressources minérales et autres ressources hauturières.

La stratégie renforce les engagements des pays africains à œuvrer en faveur des ODD, en particulier l'ODD 14 « vie aquatique », de la vision de l'Agenda 2063 et de l'accélération de la mise en œuvre des politiques et instruments de l'UA tels que la Stratégie maritime intégrée de l'UA à l'horizon 2050, la Charte UA-Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement et la Charte africaine révisée du transport maritime.

1.2 Contexte de l'Économie Bleue dans la région de l'IGAD

Avec la stratégie actuelle et plan d'action pour l'EB (BESIP), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), qui regroupe les États qui se partagent la région nord-ouest de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Ouganda) s'appuie actuellement sur les travaux menés depuis plusieurs années dans le cadre des programmes relatifs à la pêche et à l'aquaculture¹², à la stratégie sur l'environnement et les ressources naturelles¹³, à la biodiversité côtière et marine, à la pollution environnementale¹⁴, à la sécurité maritime, etc.

En outre, l'EB sert de catalyseur car elle insuffle une nouvelle dynamique, inclusive et articulée avec les 17 objectifs du développement durable¹⁵. Elle provoque, en quelque sorte, un positionnement collectif et permet, dans une certaine mesure, d'augmenter la vitesse de réalisation des interventions, les moyens déployés étant sans commune mesure avec ceux alloués aux actions mono-spécifiques.

Tous les États membres de l'IGAD doivent encore entamer le processus d'élaboration de leurs stratégies nationales et leurs plans d'action en matière d'économie bleue. Dans l'ensemble, aucun pays, sauf

12 La stratégie de l'IGAD sur la pêche et l'aquaculture a été achevée en 2016.

13 Voir: https://igad.int/attachments/159_IGAD_ENR_Strategy.pdf

14 Stratégie régionale achevée en 2016.

15 Pour une présentation détaillée des liens entre l'EB et les ODD, voir : L'économie bleue en Afrique : Guide pratique, CEA (2016).

le Kenya, n'a entamé de consultations nationales, préalable à l'élaboration d'une politique et/ou stratégie de l'EB. Le processus de mise en œuvre de l'EB demeure globalement embryonnaire en dehors des actions et initiatives menées dans un cadre sectoriel (pêche, port, tourisme, etc.). Seul le Kenya dispose d'une entité administrative spécifiquement dédiée à l'EB au sein du ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des coopératives.

Pour certains documents de politique et de stratégie rédigés, l'EB est conçue sous un angle sectoriel avec peu ou prou de place pour les initiatives qui associent plusieurs secteurs. Ainsi, pour la majorité des États membres de l'IGAD, l'approche actuelle demeure compartimentée avec peu de concertation intersectorielle et aussi d'articulation entre les besoins des secteurs et l'enseignement et la recherche (notamment dans les domaines de l'exploitation pétrolière et gazière et la biotechnologie). La notion d'intégration propre à l'EB n'est donc pas prise en compte.

De la sorte, ce qui est présenté s'apparente davantage à une politique classique de développement des différents secteurs de l'économie en lien avec le domaine aquatique qu'à la mise en œuvre d'une politique novatrice qui s'appuie sur des initiatives fédératrices à même d'améliorer le bien-être humain et la conservation des écosystèmes marins et aquatiques. Le changement de paradigme qui sous-

tend la mise en œuvre de l'EB n'a donc pas pour le moment pris forme dans les États membres de l'IGAD.

La question de la préservation de l'environnement n'est pas non plus prise en compte. Il demeure une composante notable dans la plupart des stratégies sans toutefois être intégré de manière active dans la mise en œuvre des politiques liées au changement climatique (CC). En d'autres termes, l'environnement est considéré uniquement sous le prisme de la protection alors qu'il va jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans l'atténuation¹⁶ et l'adaptation¹⁷ aux effets du changement climatique, de par l'ensemble des services écosystémiques¹⁸ qu'il génère. Par exemple, le carbone bleu issu de la séquestration de CO₂ par les mangroves, les herbiers, les vasières et autres écosystèmes littoraux, doit être pris en compte dans les Contributions nationales déterminées (CND)¹⁹ et, à ce titre, doit apparaître comme élément à valoriser dans toute politique de l'EB. Il convient à cet égard de mettre en place une comptabilité spécifique au carbone bleu et aux autres services écosystémiques²⁰ afin de pouvoir mesurer l'évolution de la contribution des écosystèmes côtiers à la séquestration du carbone.

De la même manière, les solutions fondées sur la nature²¹ (Nature-based Solutions) doivent être mises en avant dans les documents nationaux de l'EB. La restauration des écosystèmes (en sus du maintien de leur état de santé) constitue, en effet, le principal enjeu environnemental des pays insulaires pour contribuer au

16 L'atténuation du changement climatique consiste à réduire, par des processus naturels ou des moyens technologiques, la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (UICN France 2016). L'atténuation englobe toutes les actions de réduction des sources de gaz à effet de serre ou d'amélioration de la séquestration du carbone. A titre indicatif, on estime à l'heure actuelle que les écosystèmes naturels absorbent chaque année la moitié des émissions de CO₂ générées par les activités humaines. La préservation et la restauration d'écosystèmes fonctionnels est ainsi un enjeu majeur dans l'atténuation du changement climatique.

17 L'adaptation concerne la réduction des risques et des impacts des effets néfastes du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse...). Comme dans le cadre de l'atténuation, l'adaptation peut s'appuyer sur le fonctionnement des milieux naturels ou sur des solutions techniques ou technologiques. Les écosystèmes fournissent des services écologiques qui peuvent aider les sociétés humaines à se protéger face aux conséquences climatiques (forêts de montagne permettant de lutter contre les glissements de terrain, zones humides jouant un rôle tampon face aux épisodes de crue ou de sécheresse, espaces verts permettant de réduire les îlots de chaleur en ville, etc.)

18 Voir <https://ipbes.net/>

19 Voir <https://unfccc.int/fr/news/registre-interiminaire-ndc>

20 Voir notamment la mise en place du compte spécifique « Eau » au Rwanda https://programme.worldwaterweek.org/Content/ProposalResources/PDF/2018/pdf-2018-7955-8-Rwanda%20NCA%20Water%20Accounts_26%20Aug%202018.pdf

21 Voir <https://www.iucn.org/fr/commissions/commission-ecosystem-management/solutions-fondees-sur-la-nature>

bien-être des populations et faire face aux événements liés au dérèglement climatique à venir ; le traitement des pollutions d'origine terrestre et marine (notamment les produits chimiques et les micro et macro plastiques) en constituant l'autre enjeu d'importance.

De manière plus pratique, indépendamment du niveau d'avancement dans la formulation et la mise en œuvre de l'EB, tous les pays font face au même besoin de connaissances, de capacités et de savoir-faire en matière de structuration de l'EB. Certains des documents mentionnés dans le tableau ci-dessus sont muets sur le processus à dérouler pour la mise en œuvre de l'EB. L'approche classique sectorielle suivie par les pays a, sans doute, conduit à sous-estimer le rôle de la coordination stratégique pour la mise en œuvre de l'EB et, à jalonner la mise en œuvre de l'EB de difficultés récurrentes de structuration, d'organisation, de concordance et de planification. Un tel processus de coordination vise en effet à assurer une cohérence d'ensemble des actions de l'EB²², annihiler les conflits²³ et, dans la mesure du possible, à induire des synergies et générer des externalités positives²⁴.

Le même phénomène se reproduit au niveau régional puisque ne sont recensés que peu d'initiatives régionales d'envergure, en dehors de celles liées à la sécurité maritime, telles que l'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité en cas de sécheresse, en partie liée à la gestion régionale de l'eau. Les liens inter-pays sont également ténus : les pays semblent d'avantage tournés vers les partenariats économiques (comme entre les pays

enclavés et les pays côtiers) que vers la collaboration sur les questions d'environnement, de changement climatique, d'éducation et de recherche.

1.3 Présentation des secteurs de l'Économie Bleue de la région de l'IGAD

Les pays de l'IGAD ont un grand potentiel de développement de l'économie bleue qui est généralement sous-exploitée. Les secteurs traditionnels tels que la pêche, le tourisme, l'extraction de minéraux et le transport maritime et fluvial font preuve de capacités de développement importantes, tandis que les secteurs émergents tels que l'aquaculture, la biotechnologie marine et la bioprospection, la désalinisation et les énergies renouvelables manquent actuellement d'attention et nécessitent des investissements substantiels dans un avenir proche. De manière plus détaillée :

La pêche : selon le secteur de la pêche des pays de l'IGAD, cela représente annuellement environ 1 million de tonnes de poissons, dont environ $\frac{3}{4}$ proviennent des lacs et rivières, principalement du lac Victoria et du Nil blanc. Le potentiel de pêche annuel total dans la région de l'IGAD s'élève à plus de trois millions de tonnes. La valeur ajoutée²⁵ générée par les activités de la pêche continentale et marine peut être estimée à environ 600 millions USD. Selon la FAO, environ 500 000 emplois directs sont liés aux activités de capture de la pêche.

Le tourisme bleu : le tourisme côtier, fluvial et lacustre s'étend dans la région en raison de la relative

22 Notamment au regard des ODD. En d'autres termes, le développement (ou le maintien) d'une activité ne doit pas se faire au détriment d'une autre qui a une plus grande contribution d'ensemble à la réalisation des ODD. La compatibilité des actions entre-elles est centrale à la mise en œuvre de l'EB.

23 Conflits liés à l'occupation de mêmes espaces pour des activités différentes (hôtellerie de bord de mer et fermes aquacoles sur le même plan d'eau ; extension portuaire et services écosystémiques de la mangrove, etc.).

24 Les externalités négatives résultent des effets d'une activité envers une autre comme la pollution visuelle et organique ainsi que le risque de présence de requins généré par la mariculture vis-à-vis du tourisme côtier ou le développement d'activités touristiques qui génère pollution et nuisance vis-à-vis de zones protégées abritant une forte biodiversité, sans qu'il y ait de compensation pour le dommage causé. Les externalités positives sont au contraire le fait de procurer à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite. C'est le cas notamment de la protection et la régénération de l'environnement côtier qui profite à la pêche car les poissons, crustacés et mollusques bénéficient de zones de frayères et de grossissement avant de venir s'adjoindre au stock halieutique exploitable par la pêche.

25 La valeur ajoutée correspond aux revenus des activités moins les consommations intermédiaires.

stabilité politique de ces dernières années. Il est loin d'être exploité pleinement, car on estime que les revenus actuels peuvent être multipliés par trois pour atteindre 24 milliards de dollars par an, soit une valeur ajoutée d'environ 8 milliards de dollars. L'écotourisme et d'autres formes d'activités touristiques respectueuses de l'environnement suscitent de plus en plus d'intérêt.

Les industries d'extraction minières : L'extraction minière des fonds marins et lacustres est actuellement sous-développée dans les pays de l'IGAD. À l'exception de l'extraction pétrolière en Ouganda, elle repose principalement sur l'extraction de sable. Aucune donnée économique n'est actuellement disponible pour évaluer la valeur ajoutée de ce secteur²⁶. Le potentiel semble cohérent mais, en raison du manque d'études sismiques et géomorphologiques, le potentiel reste inconnu.

Le transport maritime, fluvial et lacustre, les ports et les services connexes, tels que le transport maritime et la construction navale connaissent actuellement un développement rapide avec des infrastructures massives prévues et en cours de construction dans les pays côtiers, comme le port de Lamu au Kenya. Le commerce avec les pays asiatiques constitue le principal moteur des exportations et des importations de matières premières et de produits manufacturés. La construction navale reste axée sur les bateaux de pêche artisanale et les ferries et bateaux de passagers de petite taille. Les données manquent actuellement pour fournir une estimation de la valeur ajoutée de ce secteur de l'économie bleue. Le transport fluvial au Sud-Soudan et au Soudan est l'un des secteurs clés.

La production **aquacole** était d'environ 140 000 tonnes en 2019, contre moins de 1 000 tonnes en 1999. La croissance continue d'être concentrée dans les régions où les fermes piscicoles ne sont pas confrontées à une pollution environnementale nocive

due aux activités industrielles, agricoles et humaines. Les principales espèces produites sont le tilapia du Nil et le poisson-chat. La valeur ajoutée générée par le secteur aquacole peut être estimée à 50 millions USD.

L'énergie bleue renouvelable est principalement générée par des centrales hydroélectriques en Éthiopie et en Ouganda. Le potentiel est encore inexploité puisqu'on estime que moins de 10% de celui-ci est exploité. Les éoliennes en mer, les panneaux solaires flottants, les vagues et l'énergie géothermique n'ont pas encore fait l'objet d'une attention particulière.

La désalination : la production d'eau douce à partir d'eau salée est en cours de développement dans chacun des pays côtiers, car les réserves d'eau souterraine ne suffisent pas à répondre à la demande croissante de l'agriculture, de l'industrie et de la population.

La biotechnologie marine et bio prospection : A part le Kenya qui développe ses biotechnologies, les autres pays n'ont pas encore investi dans ces secteurs prometteurs. La valeur ajoutée annuelle actuelle générée par les secteurs kenyans est actuellement d'environ 800 000 millions USD.

La conservation et protection des écosystèmes bleus : Conservation et protection des écosystèmes bleus : Les efforts actuels sont principalement axés sur la conservation de la biodiversité terrestre dans les parcs nationaux, car elle génère un flux important de devises étrangères grâce au tourisme. Avec seulement 19 zones marines protégées, par rapport aux 126 zones terrestres protégées qui couvrent 30 % du territoire des pays de l'IGAD, l'habitat aquatique est inférieur à ce qui est nécessaire.

Comme on l'a vu précédemment, on manque de données pour dresser un tableau économique complet de l'importance économique de l'économie bleue dans les pays de l'IGAD. Néanmoins, le potentiel de l'économie bleue est important pour les secteurs traditionnels et émergents.

26 À l'exception de l'Ouganda, dont les revenus pétroliers s'élèvent à 8 milliards de dollars.



VISION ET OBJECTIFS DE L'IGAD

POUR L'ÉCONOMIE BLEUE

2.1 Vision

La vision de l'IGAD pour l'économie bleue est une économie bleue inclusive et durable qui contribue de manière significative à la transformation de la Corne de l'Afrique.

2.2 Objectifs

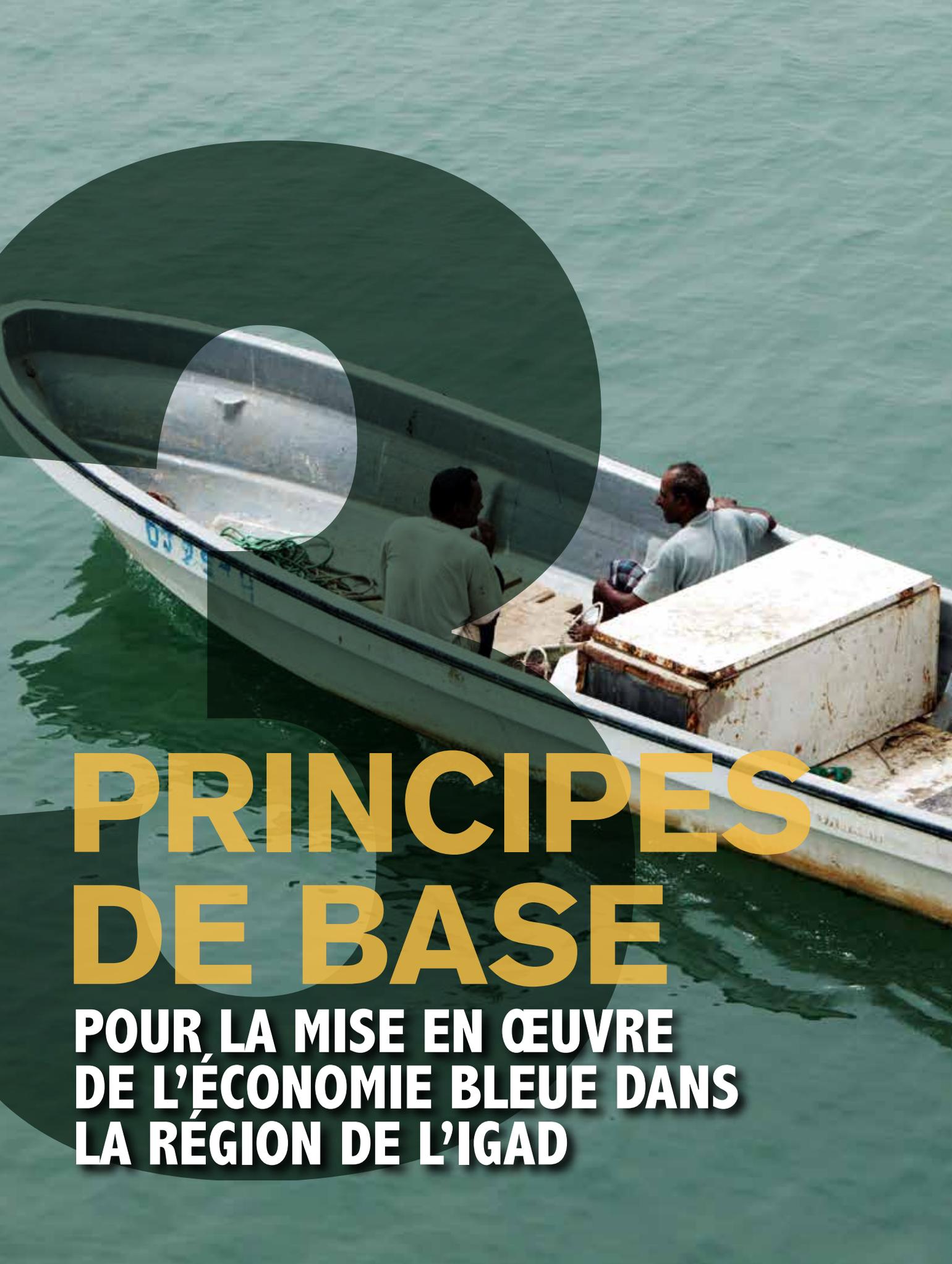
La Stratégie et le Plan d'Action de l'IGAD pour l'Économie Bleue visent à structurer la mise en œuvre de l'économie bleue aux niveaux national et régional tout en accroissant la coopération et l'intégration régionale et en renforçant le soutien aux États membres pour traduire effectivement les politiques en actions concrètes. Ils contribueront également à la mise en œuvre effective de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (et de son plan d'action à venir). Plus spécifiquement, la Stratégie de l'IGAD pour l'économie bleue vise à :

- améliorer la mise en œuvre de l'EB dans tous les États membres de l'IGAD ;
- contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique ;

- développer des initiatives fédératrices régionales fortes en matière d'EB ;
- accroître la coopération et l'intégration régionale en utilisant l'EB comme catalyseur afin d'impulser une dynamique de convergence d'intérêts et d'efforts.

La stratégie et le plan d'action s'articulent ainsi autour de 4 axes d'intervention. Le premier consiste à structurer la mise en œuvre de l'EB au niveau national ; le deuxième à lancer des projets pilotes pour renforcer les secteurs traditionnels et des initiatives pilotes pour développer les secteurs émergents ; le troisième et le quatrième visent à concevoir et à développer des initiatives régionales fédératrices et mettre en œuvre des actions clés de coopération et d'intégration régionale. A cet égard, les deux premiers axes ne s'articulent pas autour du développement des secteurs²⁷ en tant que tels mais visent plutôt à insuffler une nouvelle dynamique intersectorielle indispensable au développement de l'EB en assurant une cohésion globale et des synergies entre les parties prenantes.

27 Comme dans la stratégie de l'EB de l'Union africaine.



PRINCIPES DE BASE

**POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS
LA RÉGION DE L'IGAD**

Trois grands principes de base sous-tendent la mise en œuvre de l'Économie Bleue : l'économie circulaire ; la bonne gouvernance et la durabilité environnementale et sociale.

L'économie circulaire — L'adoption d'un modèle de production et de consommation circulaire est liée à l'économie bleue²⁸. Ce principe consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. Cela consiste à repenser non seulement l'utilisation et le recyclage des outils de production mais aussi leur mode de conception de manière à intégrer les potentielles utilisations futures des matériaux utilisés dans la phase de fabrication (en prenant notamment en compte le démantèlement des outils). Ainsi, un travail de fond doit être fait dans tous les secteurs de l'économie Bleue afin d'appliquer le principe d'économie circulaire à l'ensemble des filières productives (il doit également être intersectoriel afin d'élargir la gamme des possibles en matière de recyclage).

La bonne gouvernance — Elle se décline en 11 principes qui doivent aider les pays et l'IGAD à améliorer leur gouvernance bleue²⁹ : représentation et participation justes ; réactivité ; efficacité et efficience ; ouverture et transparence ; comportement éthique ; compétences et capacités ; innovation et ouverture d'esprit face au changement ; orientation à long terme ; gestion financière saine ; diversité culturelle et cohésion sociale ; obligation de rendre des comptes. Un cadre politique et réglementaire efficace est par ailleurs nécessaire pour garantir les investissements dans l'exploration durable de la mer et des lacs, ainsi qu'une politique solide pour l'innovation, le transfert de technologies et

l'adaptation visant à encourager les innovations. Ceci devrait être mis en place pour renforcer les capacités institutionnelles des principales agences et organisations nationales et régionales (IGAD et partenaires institutionnels). Cela passe également par une incitation forte des entités et des structures liées aux aspects sectoriels clés de l'Économie Bleue à collaborer et définir des initiatives communes. Face aux disparités entre les pays de la région, cela implique finalement un renforcement des capacités humaines et un appui technique soutenus. La question de la gouvernance est transversale et doit être au centre du développement de l'Économie Bleue. Il est donc nécessaire d'établir des mécanismes régionaux et nationaux de gouvernance bleue dans la région de l'IGAD qui intègrent tous les vecteurs critiques de l'économie bleue dans la région de l'IGAD.

La durabilité environnementale et sociale — Le changement climatique et la variabilité climatique ont déjà un impact sur les systèmes aquatiques et la production alimentaire globale de la région. Les États membres de l'IGAD doivent ainsi, dans le cadre de l'Économie Bleue, s'assurer du renforcement de la résilience des écosystèmes bleus et de la réduction de la vulnérabilité des communautés au changement climatique afin de garantir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Par ailleurs, les écosystèmes sains étant d'une importance capitale pour la survie des ressources aquatiques vivantes, la production minière, pétrolière, gazière et énergétique en eau profonde devrait être développée en suivant le principe de précaution³⁰ et de compensation³¹ rigoureux en place (éviter, réduire, compenser) en ayant au préalable recueilli l'approbation de la société civile pour aller de l'avant. Ainsi, le choix d'exploiter

28 L'économie circulaire s'oppose au modèle économique linéaire traditionnel basé sur le concept du « prélever-fabriquer-jeter ». Le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique. Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur (CE, 2019).

29 Voir <https://www.coe.int/fr/web/good-governance/12-principles-and-elope>

30 Voir [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA\(2015\)573876_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA(2015)573876_EN.pdf)

31 Voir [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA\(2015\)573876_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2015/573876/EPRS_IDA(2015)573876_EN.pdf)

les ressources en eaux profondes doit être le fruit d'une réflexion et décision collective.

En outre, les pays doivent adhérer aux normes et pratiques nationales, régionales et internationales de lutte contre la pollution, notamment celles relative aux produits chimiques et aux plastiques³². Sur le plan social, nombreuses sont les communautés côtières et lacustres de la région de la Corne de l'Afrique qui sont pauvres, peu éduquées, et ne disposent que de faibles capacités d'entreprendre. Elles ont peu de droits de propriété sur leurs moyens de subsistance et sont souvent exclues du processus décisionnel.

Les États membres de l'IGAD doivent ainsi orienter les efforts de mise en œuvre de l'Économie Bleue afin de concourir à l'élimination de la pauvreté et l'intégration de ces communautés dans le processus de développement de l'Economie Bleue de manière à revêtir un caractère inclusif (cf. 1er principe de bonne gouvernance.

Les communautés côtières et des voies navigables auraient de la sorte un meilleur accès au secteur économique, ce qui influencerait leur bien-être de manière positive.

32 Voir la stratégie environnementale de l'IGAD sur la pollution de l'environnement.



DÉFIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE

DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS
LA RÉGION DE L'IGAD

Les défis auxquels fait face la région de l'IGAD pour la mise en œuvre de l'Economie Bleue sont à la fois stratégiques et techniques. Ces défis sont transversaux à tous les secteurs et composantes de l'Economie Bleue, et à tous les pays de l'IGAD, et comprennent :

Structuration insuffisante de la mise en œuvre de l'Économie Bleue – Malgré les progrès réalisés à ce jour par les États membres de l'IGAD pour le développement de l'Économie Bleue, d'importants problèmes d'organisation institutionnelle subsistent. Par conséquent, cela limite leur capacité à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques relatives à la croissance bleue ainsi que des politiques en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la santé des écosystèmes en appliquant le concept de l'Economie Bleue. Le rôle de l'État apparaît de plus confus car il ne semble pas donner des signaux d'engagement forts, notamment pour ce qui est des activités émergentes.

Absence de connaissances du potentiel bleu – Bien que le secteur pétrolier et gazier fasse actuellement l'objet de recherches importantes, le potentiel de l'énergie bleue et des ressources minérales demeure méconnu. Connaître le potentiel de l'énergie bleue durable et sa valeur monétaire est pourtant nécessaire pour stimuler et accélérer les investissements, comme par exemple dans le domaine de l'utilisation des eaux profondes pour la climatisation ou l'utilisation de l'énergie thermique. Il existe par ailleurs de nombreux territoires nouveaux et émergents où trop d'inconnues ont inhibé les initiatives de développement. Cela concerne entre autres, la connaissance des espèces marines, la cartographie fonds marins, la bioprospection et les biotechnologies. Il convient donc d'encourager la recherche et le développement afin de stimuler

des choix éclairés en matière de développement d'industries innovantes pour une croissance bleue.

Absence de comptabilité des activités et composantes d'Economie Bleue – La comptabilisation des activités et des composantes de l'Économie Bleue ne se fait pas de manière unifiée dans les pays de la région. Actuellement, les données doivent être collectées à partir de différentes sources pour fournir une image globale de la contribution d'Economie Bleue à la création de valeur ajoutée³³ et à la création d'emplois. Un système de comptabilité nationale approprié aurait le mérite d'enregistrer de manière centralisée les changements annuels des secteurs économiques. Il en est de même avec les composantes écologiques de l'Economie Bleue qui ne font pas l'objet d'une comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux procurent. Avec la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, la comptabilité verte et bleue devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

Trop faible création de valeur ajoutée – Les États membres de l'IGAD exportent de nombreuses matières premières (poisson, minéraux, huiles, etc.) et des produits très peu transformés. Ces produits pourraient toutefois bénéficier d'une transformation et générer ainsi une valeur ajoutée locale. Ils se privent ainsi d'une valorisation génératrice d'emplois, de bénéfices et de devises étrangères supplémentaires. Qui plus est, le transfert de technologies afin que les pays de la région puissent répondre aux exigences internationales en matière de transformation, d'emballage et de commercialisation demeure incomplet. Les activités de services, comme le tourisme, souffrent du même déficit de création de valeur ajoutée : les acteurs se contentent de capter une rente de situation sans

33 La valeur ajoutée correspond à différences entre les revenus engendrés par la vente d'un produit ou d'un service et le coût des consommations intermédiaires (matières premières, énergie, etc.) ayant servi à sa production. La somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des secteurs de l'économie correspond au PIB.

nécessairement développer des produits innovants et neutres sur le plan environnemental. Les propositions d'écotourisme bleu dans l'offre actuelle de tourisme côtier demeure ainsi très faibles bien que celui-ci puisse générer de nombreux emplois et générer une forte valeur ajoutée³⁴.

Déficit nutritionnel — Les exportations de produits alimentaires tendent à se faire au détriment de couverture des besoins nutritionnels de la population locale. La plupart des États membres de l'IGAD ont un déficit de production de poisson et dépendent fortement des importations pour l'approvisionnement du marché domestique. C'est ainsi qu'une part conséquente de la production est exportée sans que ne soit pris en compte la nécessité de couvrir les besoins nutritionnels des populations et plus particulièrement des plus démunis. Cela est particulièrement le cas pour les pays dont le développement est le moins avancé alors que ces États sont confrontés à des problèmes croissants³⁵ de santé inhérents à l'amplification du phénomène de mauvaise alimentation. Ils sont, en outre, confrontés à une demande mondiale croissante de produits de la mer, notamment de la part de l'Asie où la croissance démographique se conjugue à un accroissement de la classe moyenne disposant d'un pouvoir d'achat largement au-dessus³⁶ de celui de la majorité de la population des pays de l'IGAD. Le déficit nutritionnel devrait donc augmenter dans l'avenir si des mesures ne sont pas prises.

Absence d'approche intégrée et prospective des écosystèmes marins et continentaux et d'outils de gestion spatio-temporelle

— Les États membres de l'IGAD n'ont pas encore institutionnalisé l'approche par grand écosystème marin (GEM de la Mer Rouge et le courant côtier de Somalie) et par bassin versant (bassin du Nil) pour une gouvernance durable de ces écosystèmes (en utilisant les approches modulaires prescrites). Cependant, ces approches permettent de comprendre l'évolution des écosystèmes littoraux et marins à l'aide d'un ensemble d'indicateurs écologiques, à savoir la productivité biologique (notamment l'abondance du plancton pour la biomasse de poissons), la dégradation et la pollution des habitats (plastique et chimique entre autres), la santé des écosystèmes etc.

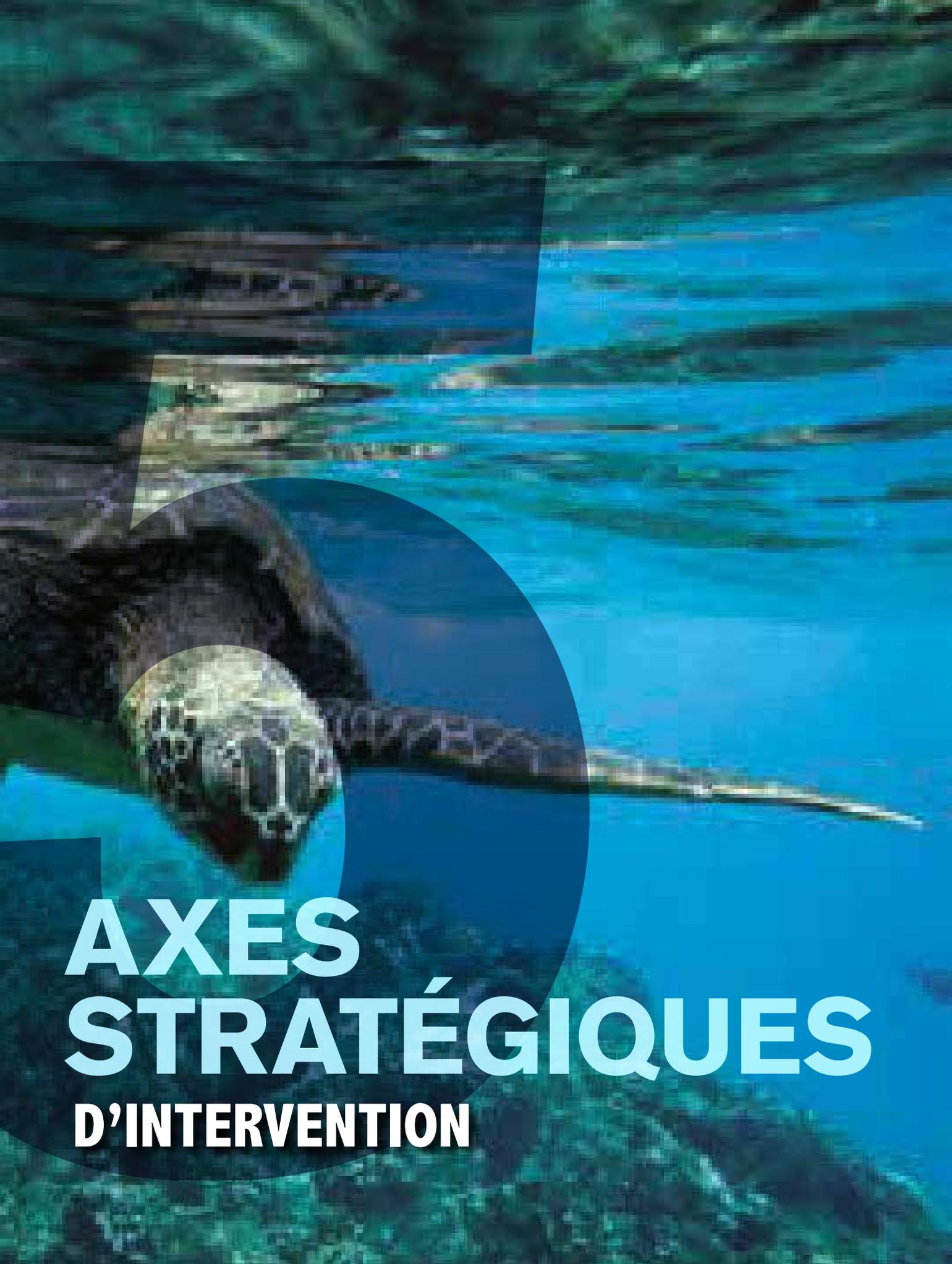
De ce fait, la gestion des ressources et des écosystèmes en pâtit. La planification spatiale maritime fait également défaut dans plusieurs pays bien qu'elle constitue un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux³⁷ et des zones de conservation de l'environnement afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Économie Bleue. Si au cours des années, certains pays, comme le Kenya, ont lancé un processus de Planification spatiale maritime (PSM), cela a été conçu davantage comme un outil de planification spatiale qu'un outil de développement analytique et fonctionnel de l'Économie Bleue.

34 Les consommations intermédiaires sont très limitées du fait de l'utilisation de moyens de transport écologiques et de produits réalisés sur place.

35 Surpoids et obésité, et maladies cardiovasculaires.

36 En Chine, la classe moyenne représente aujourd'hui plus de 500 millions de personnes.

37 Recréatrices notamment.



**AXES
STRATÉGIQUES
D'INTERVENTION**

Conformément aux objectifs présentés plus haut, les 4 axes d'intervention de la Stratégie de l'IGAD pour l'économie bleue sont :



Axe 1 : Structuration de l'EB dans les États membres de l'IGAD



Axe 2 : Renforcement des secteurs traditionnels et développement des secteurs émergents



Axe 3 : Mise en œuvre d'initiatives régionales



Axe 4 : Renforcement de la coopération et de l'intégration régionales

Les axes 1 et 2 sont consacrés à la mise en œuvre nationale de l'EB, tandis que les axes 3 et 4 sont spécifiques aux activités régionales. À cet égard, ils se complètent et s'inscrivent pleinement dans la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (voir l'alignement dans le tableau ci-dessous).

Chaque axe est présenté de manière détaillée ci-dessous en intégrant les principes de base de l'EB et les défis mentionnés ci-dessus. Les modalités de mise en œuvre et l'organisation des trois axes sont exposées ensuite.

Axe 1 : Structuration de l'EB dans les États membres de l'IGAD

L'axe 1 concerne la structuration de l'économie bleue dans les États membres de l'IGAD. Il s'articule autour de 5 piliers que sont la définition du champ d'application de l'EB, la connaissance du potentiel et des contraintes, la coordination en tant qu'élément structurant fondamental de la mise en œuvre de l'EB, l'expertise et les outils requis, la communication (visibilité, sensibilisation et dissémination) et le financement. Cet axe est en ligne avec le Domaine d'intervention « Gouvernance bleue et changement institutionnel » de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique. Plus spécifiquement, il s'agit de :

Stratégie pour l'Économie Bleue en Afrique	Stratégie de l'IGAD pour l'Économie Bleue
Gouvernance, institutions et actions sociales	Axe 1 pour la mise en œuvre nationale de l'EB
Pêche, aquaculture et conservation des écosystèmes	Axe 2 pour la mise en œuvre nationale et le développement des secteurs traditionnels et émergents Axe 3 pour la conservation des écosystèmes Axe 4 pour la recherche et l'éducation au niveau régional
Navigation maritime, transport et commerce	Axe 2 pour la mise en œuvre nationale Axe 4 pour la recherche et l'éducation au niveau régional
Énergie durable, extraction de minéraux, gaz, industries innovantes	Axe pour la mise en œuvre nationale Axe pour l'exploration de l'énergie bleue au niveau régional Axe 4 pour la recherche et l'éducation au niveau régional
Durabilité de l'environnement, changement climatique, infrastructures côtières et tourisme	Axe 3 pour la durabilité environnementale et le changement climatique Axe 2 pour les infrastructures côtières (y compris le tourisme) Axe 4 pour le tourisme au niveau régional

1. Définition du champ d'application de l'EB –

Afin de lever l'ambiguïté qui pèse sur le concept de l'EB, les parties prenantes de chaque pays de la région doivent tout d'abord s'accorder sur une définition unique de l'EB qui soit comprise de tous et compréhensible pour la société dans son ensemble. Il peut être établi sur la base de la définition fournie dans l'encadré 1 de la section 1.1 ci-dessus, inspirée de la définition de la CEA et de la définition convenue par les États membres lors de l'atelier de juin 2019 pour la validation du manuel d'évaluation de l'EB: « L'Économie Bleue concerne toutes les étendues d'eau, les écosystèmes marins et aquatiques, y compris les océans, les mers, les côtes, les cours d'eau, les lacs et les nappes souterraines; elle implique une série d'activités économiques telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection et les biotechnologies, l'exploitation minière sous-marine et d'autres activités émergentes; elle comprend également une composante durabilité avec des aspects sociaux et environnementaux »

Ils doivent ensuite définir le champ d'application de l'EB. Cela consiste, en premier lieu, à intervenir sur l'existant afin de régler les problèmes en cours et valoriser d'avantage les bénéfices sociétaux issus de l'usage des ressources naturelles, et, en second lieu, à mettre en place des solutions innovantes pour de nouvelles formes d'exploitation durable du capital naturel bleu. En sus du changement de paradigme présenté plus tôt (inclusivité, équité et économie circulaire), la définition du champ de l'EB doit ainsi se faire en prenant en compte le fait que l'objectif des actions touchant l'économie et l'environnement à mettre en œuvre est :

- **De résoudre les problèmes récurrents et ponctuels** que ce soit celui de la surpêche, de la pollution d'origine marine et terrestre, etc. Il est impératif de résoudre les problèmes qui

demeurent, pour bon nombre d'entre eux, à portée de main. Les dégradations environnementales doivent ainsi prendre fin.

- **D'améliorer l'existant**, notamment en contribuant à l'augmentation de la valeur ajoutée créée. Que ce soit dans le domaine halieutique où la transformation (en dehors de la production thonière) est souvent peu poussée ou dans le domaine de l'exploitation portuaire où les modes opératoires ne sont pas optimisés entraînant de faibles cadences de transbordement. L'amélioration de l'état de santé des milieux aquatiques littoraux et marins afin qu'ils puissent délivrer les services écosystémiques de manière optimale (séquestration carbone, production de biomasse halieutique, protection contre l'érosion côtière, et traitement des eaux, pour les principaux).
- **D'innover et de mettre en place de nouvelles manières de valoriser le potentiel bleu**, que ce soit par les biotechnologies ou l'énergie bleue. La mise en place de solutions fondées sur la nature permet également d'introduire de nouvelles fonctionnalités écologiques précieuses pour l'amélioration du bien-être humain, notamment en milieu urbain littoral. La mise en œuvre des innovations industrielles dans tous les secteurs de l'Économie Bleue (et plus particulièrement l'énergie bleue et l'extraction minière océanique) devrait accélérer le développement d'une Afrique prospère basée sur les technologies de pointe.

La définition du champ d'intervention est ponctuée par l'établissement de priorités afin de circonscrire au mieux les actions à entreprendre pour chacun des 3 buts susmentionnés (résoudre, améliorer et innover). Il doit bénéficier, par ailleurs, des résultats du travail à réaliser de manière fine sur la connaissance du potentiel et des contraintes.

2. Connaissance du potentiel bleu et des contraintes

Le potentiel du capital bleu pour les biotechnologies et l'énergie est le premier domaine pour lequel un inventaire doit être réalisé en milieu marin, côtier et terrestre à partir de ce qui se fait dans la région et ailleurs. L'inventaire peut se coupler à des travaux de recherche menés en partenariat avec les pôles de recherche expérimentés. Le potentiel bleu doit également être évalué dans les secteurs plus classiques comme, par exemple, celui de la production halieutique où une valorisation des sous-produits (peau, glue, arrêtes, viscères, etc.) peut être faite par l'industrie alimentaire ou pharmaceutique.

Il doit enfin l'être pour les services écosystémiques générés par les milieux littoraux, marins, lacustres et aquatiques en général du fait de leur importance pour le bien être humain et leur fonction d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique et leur prise en compte dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays. La connaissance des contraintes va de pair avec celle du potentiel bleu. Elles sont liées aux aspects environnementaux (effets dommageables pour les espèces et les milieux aquatiques), techniques³⁸ (absence de technologie appropriée), sociétaux (choix d'exploiter ou non certaines ressources), légaux (absence de cadre réglementaire ou interdiction d'exploiter³⁹), financiers (trop faible retour sur l'investissement) qui contraignent l'exploitation des ressources aquatiques et marines. A cet égard, les possibilités techniques doivent être connues et bien renseignées en matière de conséquences environnementales afin de sélectionner les plus neutres écologiquement, voire différer l'exploitation du potentiel en l'absence de technologies appropriées. Les effets délétères du

développement d'une activité sur une autre activité doivent également être documentés, comme par exemple les effets de l'exploitation minière sous-marine sur les activités de pêche du fait de la perturbation du milieu benthique.

3. Coordination — En s'assurant d'une conjonction des efforts en vue de la mise en œuvre de l'EB, la coordination permet d'aller de l'avant et de faire de l'EB une initiative collective cohérente qui dépasse les clivages sectoriels. La création d'une unité de coordination constitue un préalable à la mise en œuvre de l'EB. Celle-ci doit être à un niveau suffisant (supra-ministériel) pour disposer du levier nécessaire à assurer la participation des tous les ministères sectoriels.

Le rôle de la coordination est multiple, il vise, en premier lieu, à :

Assurer l'inclusivité : La mise en œuvre de l'EB est un chantier collectif où toutes les parties prenantes doivent être associées à toutes les étapes (définition des domaines d'intervention, formulation, réalisation et évaluation), notamment les populations les plus vulnérables dont la voix est peu audible.

Organiser le dialogue et la mise en place d'actions collectives : Par-delà la compréhension de l'EB⁴⁰, les parties prenantes ont des points de vue souvent divergents, il est donc opportun d'organiser des rencontres régulières afin de faire converger les opinions et pouvoir préciser les champs d'intervention prioritaires. Ce travail utilise le plus que possible le PSM qui constitue un outil de dialogue commun et permet de mieux sérier les problèmes, leur importance et les moyens de les résoudre. Il contribue ainsi à dédramatiser les craintes des uns et des autres et les tensions afférentes. Il permet ainsi de proposer et définir des actions bien perçues et comprises de tous,

38 En ayant à l'esprit que les aspects techniques sont très souvent intimement liés aux aspects environnementaux : telle technique de pêche, d'extraction minière, etc.

39 Notamment pour les espèces inscrites sur la liste de la CITES.

40 Qui a fait l'objet, en amont de la phase de définition du champ d'application de l'EB, d'une définition comprise et acceptée de tous.

consistantes avec les principes de bonne gouvernance et autres énoncés ci-avant. Le travail consiste également à définir une feuille de route et préciser les étapes de la mise en œuvre (cf. Section Modalités de mise en œuvre).

Renforcer le partenariat Public-Privé : La mise en place de tels partenariats décuple la capacité d'intervention, notamment dans les domaines nécessitant des intrants et des compétences très spécifiques comme la production d'énergie d'origine marine, les biotechnologies, la mariculture, etc. Elle permet de plus de répartir les risques et, plus important encore, de s'assurer de la pérennité de l'action dès lors que les phases d'essais à échelle réelle sont concluantes.

Disposer de l'expertise et des outils : L'expertise requise pour la mise en œuvre de l'EB doit être clairement identifiée afin que les mesures soient prises pour s'assurer de sa disponibilité en temps et lieu (cf. Section Actions d'intégration et de coopération régionale, ci-après). Au côté des outils réglementaires, la PSM⁴¹ et la comptabilité économique (valeur ajoutée et emplois) et environnementale (carbone bleu et autres services écosystémiques) sont les deux outils techniques les plus utiles à la mise en œuvre de l'EB. La formulation des instruments législatifs et réglementaires est une tâche dont l'unité de coordination doit s'acquitter dès le début, de manière à disposer des leviers institutionnels qui précisent le cadre et les modalités d'application de l'EB⁴². La PSM permet, à ce titre, de trouver un équilibre entre les impératifs d'utilisation durable et de conservation, d'atténuer les conflits et de créer des synergies

entre les utilisateurs, en particulier lors de la phase de cadrage de l'EB. En matière de comptabilité, un système national approprié, dénommé compte satellite bleu, doit être mis en place pour enregistrer de manière centralisée les changements périodiques et annuels des secteurs économiques⁴³.

Évaluer de manière périodique les progrès réalisés : L'unité de coordination doit disposer de compétences en suivi et évaluation de projets/programmes afin de suivre les progrès réalisés de manière détaillée, diagnostiquer les problèmes et proposer des solutions satisfaisantes. Chaque réunion de coordination doit faire l'objet d'une présentation de l'analyse des progrès enregistrés afin de s'accorder sur les changements à apporter.

4. Communication : sensibilisation, dissémination et visibilité — Les activités de communication doivent commencer par un important travail de sensibilisation à l'égard des parties prenantes et de la société civile dans son ensemble. Il contribuera à créer un contexte favorable à la mise en œuvre de l'EB dans chaque pays. Dans la continuité de l'activité de sensibilisation, les efforts doivent porter sur la dissémination des résultats obtenus et la visibilité des réalisations en mettant en avant le caractère novateur de l'EB et la démarche. La communication doit recourir à des outils médiatiques clairement identifiés selon les groupes ciblés

5. Financement — le financement de la mise en œuvre de l'EB doit être appréhendé dès l'étape de définition du champ d'application de l'EB. Les solutions financières sont nombreuses, que ce soit le

41 La PSM est un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des usages économiques et sociaux (recréatives notamment) et des zones de conservation afin d'atteindre des objectifs spécifiés dans le cadre d'un processus politique. Axée sur l'écosystème et sur la gestion par zone, elle se veut intégrée, adaptative, stratégique et participative. Voir: <http://mspfr.IGAD-unesco.org/a-propos/laplanification-spatiale-marine/>

42 Le cadre réglementaire doit également préciser le recours à la PSM et à la comptabilité bleue pour la mise en œuvre de l'EB.

43 Il en est de même avec les composantes écologiques de l'EB qui ne font l'objet d'aucune comptabilité en dépit des services écosystémiques que les milieux littoraux et marins procurent. Avec la mise en œuvre des Contributions nationales déterminées, la comptabilité verte et bleue (limitées aux services rendus par les écosystèmes littoraux comme les mangroves et les herbiers) devrait toutefois émerger sous peu et devenir la pierre angulaire de l'évaluation des actions propres au changement climatique.

financement sur fonds propres, le recours aux prêts à taux bonifiés⁴⁴ l'émission d'obligation⁴⁵, l'échange voire l'annulation de dette contre des investissements bleus⁴⁶, l'aide internationale sous forme de dons⁴⁷ pour la mise en place d'initiatives nationales et régionales, etc. Chaque instrument financier doit être étudié attentivement afin de s'assurer qu'il correspond au mieux aux besoins, etc. Les États doivent impulser une dynamique propre à attirer les investisseurs en donnant, notamment, des signaux clairs d'investissement institutionnel à long terme⁴⁸.

Axe 2 : Renforcement des secteurs traditionnels et développement des secteurs émergents

L'axe 2 contribuera à la mise en œuvre des priorités sectorielles conformément à la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (ressources aquatiques, transport, minéraux, énergie et tourisme). Les secteurs traditionnels devraient être exploités afin de tirer parti de tout le potentiel offert dans chaque pays. Les secteurs émergents doivent également faire l'objet d'une attention particulière afin de créer les conditions de leur émergence. Le potentiel de chaque secteur ayant déjà été évalué dans l'axe 1, les efforts porteront sur la mise en œuvre d'une série de projets pilotes destinés à améliorer la situation actuelle des secteurs traditionnels et d'initiatives pilotes visant à renforcer les capacités des secteurs émergents. Plus précisément :

Pour le secteur de la **pêche**, des projets pilotes devraient être poursuivis pour :

- Développer la pêche artisanale tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement (engins et pratiques respectueux de l'environnement)
- Combattre, décourager et réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) dans la région de l'IGAD
- Promouvoir la conservation et la gestion durable des ressources aquatiques en informant mieux les pêcheurs et en les faisant participer aux processus décisionnels
- Promouvoir une chaîne de valeurs bleue inclusive en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité et réaliser un commerce et un marketing du poisson qui soient responsables et équitables.
- Assurer la sécurité à bord des embarcations de pêche et créer globalement des conditions de travail sûres et un climat de sécurité

Pour les **industries d'extraction minières**, des projets pilotes devraient être consacrés à

- Cartographier les fonds marins et lacustres
- Élargir la pénétration de l'énergie bleue dans le bouquet énergétique
- Réformer la structure financière non durable et créer des instruments de financement favorables de l'énergie
- Augmenter la production minière des fonds marins et de l'eau de mer pour répondre à la demande et pour la prospérité économique
- Elaborer un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des technologies de l'économie bleue

44 Pour les pays les moins avancés. A titre d'exemple, le Bangladesh a contracté un tel prêt auprès de la Banque mondiale pour un montant de 240 millions de dollars américains et est en voie de conclure un second prêt auprès de la même institution pour un montant de 500 millions de dollars américains.

45 Les Seychelles ont émis des titres pour une valeur de 15 millions de dollars américains.

46 Également mis en œuvre par les Seychelles.

47 Notamment dans le cadre de la coopération des pays et de l'IGAD avec l'UE et de l'utilisation du Fond européen de développement.

48 Les États membres de l'IGAD doivent donc institutionnaliser la PSM afin que soient alloués des espaces spécifiques aux activités économiques et à la préservation des écosystèmes bleus. Elle constitue une base institutionnelle solide, à même de garantir les investissements privés et publics à long terme.

- Créer des cadres réglementaires propices à l'exploration des eaux marines profondes
- Élaborer des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement
- Promouvoir l'exploration durable et écologique de l'eau de mer profonde
- Promouvoir l'application des industries innovantes
- Créer une base de données industrielle innovante et des outils d'assistance

Pour le **transport maritime, fluvial et lacustre, les ports et les services connexes**, les projets pilotes devraient s'efforcer à :

- Contrôler les taux de fret maritime et les autres coûts de transport
- Créer et développer des corridors de transport
- Promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur
- Développer le transport de cabotage
- Assurer la sécurité et la sûreté des espaces maritimes africain dans les zones maritimes et lacustres

Pour le secteur de l'**aquaculture**, des initiatives pilotes devraient être poursuivies pour :

- Attirer et promouvoir les investissements par les partenariats public-privé (PPP) pour l'aquaculture afin de réaliser le plein potentiel de la pisciculture
- S'engager dans la production d'espèces endémiques
- Mettre au point des systèmes d'aquaculture hydroponiques
- Accélérer le renforcement des capacités de transformation de poissons et d'aquaculture
- Autonomiser les femmes et les jeunes dans l'aquaculture

Pour le secteur de la **désalinisation**, des initiatives pilotes dans les pays côtiers devraient être poursuivies pour :

- Promouvoir les partenariats public-privé (PPP) pour le développement de la désalinisation par osmose inverse
- Mettre au point des systèmes intégrés de désalinisation et de production de sel
- Favoriser l'implantation de petites unités dans les zones côtières éloignées

Pour le secteur de la **biotechnologie marine et bio prospection**, des initiatives pilotes dans les pays côtiers devraient être poursuivies pour :

- Mettre en place un cadre politique pour accélérer le transfert et l'application des biotechnologies bleues
- Promouvoir l'application des industries innovantes
- Créer une base de données industrielle innovante et des outils d'assistance
- Assurer la mise en place de PPP pour mener des enquêtes et des missions de bioprospection

Axe 3 : Mise en œuvre d'initiatives régionales

Les initiatives régionales ont pour objectif de fédérer les efforts des parties prenantes autour de quatre idées maîtresses qui représentent et symbolisent à elles seules l'engagement de l'IGAD et des États membres pour le développement durable.

Elles s'inscrivent dans la continuité des actions menées par l'IGAD dans les domaines de l'environnement et plus particulièrement de la pollution plastique et du maintien de la biodiversité, de l'économie circulaire, de la santé humaine et des énergies alternatives.

Elles s'intitulent :

- Côtes, rivières et lacs sans pollution et plastique

- Bilan carbone neutre
- Santé écologique et bien-être humain
- Exploration des énergies bleues

Elles prolongent, en outre, les efforts fait par l'IGAD en matière d'Économie Bleue ces dernières années, notamment par sa coopération avec le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) pour la formulation d'une Stratégie africaine pour l'économie bleue. À cet égard, les quatre initiatives régionales correspondent aux domaines d'intervention trans-sectorielles de la stratégie de l'UA pour l'EB. Les trois premières initiatives correspondent au domaine d'intervention de l'UA intitulé « Carbone bleu et autres services écosystémiques et résilience », tandis que la dernière est conforme au domaine d'intervention de l'UA « Énergie ».

Les quatre initiatives concourent toutes à remettre l'environnement au centre du modèle de développement de l'EB. Elles sont par nature trans-sectorielles et requièrent un investissement collectif conséquent. Elles ne couvrent donc pas les domaines mono-spécifiques que sont la pêche et la surveillance maritime qui font déjà l'objet de programmes d'appui continus depuis de nombreuses années.

Plus spécifiquement, ces initiatives sont :

1. Côtes, rivières et lacs sans pollution et plastique – Cette initiative se déploie à l'échelle des bassins versants et plus largement à celle du GEM de la Mer Rouge et du courant de Somalie. Elle associe non seulement les acteurs qui opèrent sur les berges des étendues d'eau douce, le long du littoral ou en mer mais aussi ceux qui concourent en amont, de manière directe (usagers divers : citoyens, agriculteurs, industriels, etc.) et indirecte (producteurs et distributeurs) à générer

toute forme de pollution qui se retrouve à terme sur le long des berges, des côtes et dans la mer.

L'initiative s'inscrit ainsi de facto dans la logique de l'économie circulaire qui consiste à générer un changement d'attitude vis-à-vis de la pollution sous toutes ses formes. Après un état des lieux de la pollution chimique et plastique de la source au lac ou au littoral et en mer (notamment dans les zones de confluence de courants) et des principaux émissaires, une réflexion collective associant, au côté de l'IGAD, tous les pays, les instances et associations régionales (transport maritime, ports, tourisme, recherche, etc.) et suprarégionales (UA, CER, Convention de Nairobi, CEA-ONU, UN-Environnement, CTOI, etc.) sera menée afin de définir les priorités et les actions spécifiques à mener.

Celles-ci devront viser, entre autres, à la réduction de production et de l'usage du plastique dans les pays de l'IGAD, le changement des habitudes liées à l'utilisation domestique du plastique, le traitement de la pollution en cours et notamment celui de micro plastiques, l'amélioration des capacités de recyclage des pays et du modèle financier afférent, la mise en place d'un mécanisme de compensation à l'échelle de la région de la Corne de l'Afrique entre les pays émetteurs de plastique et les pays receveurs.

2. Bilan carbone neutre – L'initiative s'inscrit dans le mouvement actuel de la réduction des émissions de CO₂. Elle s'appuie sur le concept de carbone neutre⁴⁹ qui consiste à obtenir un bilan carbone neutre (quantités de carbone absorbées identiques à celles émises à l'échelle d'une région, d'un pays, d'une ville, d'une entreprise). Cela consiste ainsi à réduire le plus possible les émissions tout en augmentant la capacité

49 S'inspirant du principe de neutralité carbone auquel ont adhéré 77 pays en septembre 2019. Ils rejoignent 10 régions, 102 villes et 93 entreprises pour la réalisation d'un bilan carbone nul. Voir: <https://sdg.iisd.org/news/77-countries-100-cities-commit-to-net-zero-carbonemissions-by-2050-at-climate-summit/>

d'absorption des milieux naturels, en l'occurrence les mangroves, les herbiers et vasières pour les écosystèmes bleus,

Le travail se déroule donc sur deux fronts que sont celui des émetteurs de dioxyde de carbone (entreprises et particuliers) et celui des milieux naturels qui l'absorbe. Des synergies entre secteurs des différents pays seront à encourager, notamment par l'IGAD, afin de gagner en efficacité pour la mise en œuvre des actions sectorielles. Le préalable au lancement de cette initiative est la confection d'un outil de mesure du carbone bleu⁵⁰ absorbé par les écosystèmes lacustres, littoraux et marins. C'est grâce à lui que pourront être enregistrées les variations de séquestration naturelle.

Le travail est de nature horizontale puisque tous les secteurs économiques (énergie, industrie, services, commerce) et la société civile vont être engagés. Il associe, de plus, les parties prenantes aux CND des pays, qui se sont, pour le moment, attachées à mettre en place des solutions techniques et réglementaires pour limiter les émissions et dans une moindre mesure à concevoir des solutions naturelles (circonscrites pour le moment au potentiel de séquestration des forêts). Par-delà la contribution au processus d'atténuation des effets du changement climatique, une telle initiative a le mérite de revaloriser les écosystèmes bleus⁵¹ et donc de leur donner l'attention méritée en matière de protection. Pour chaque secteur de l'économie bleue, cela va consister à définir un cahier des charges comprenant des solutions alternatives pour continuer à produire des biens et des services tout en diminuant le plus possible l'empreinte carbone.

A titre illustratif, pour la pêche cela va signifier le développement de la pêche de proximité⁵² avec la nécessaire réhabilitation des stocks de poissons côtiers ou lacustres. Pour le transport fluvial et maritime, cela va consister à recourir à des sources d'énergie alternative comme le solaire et l'éolien en complément des modes de propulsions actuels⁵³ alimentés dorénavant par des combustibles générant moins de CO₂. Les secteurs économiques seront, par ailleurs, invités à investir dans la restauration du milieu naturel qui sert de support à leur activité (fonds marins et lacustres et mangroves pour la pêche, plages et herbiers pour le tourisme, etc.), ce qui contribue à piéger davantage de carbone. Le lien entre l'industrie et l'environnement doit être tissé de manière à générer une responsabilisation croissante de l'économie vis-à-vis des écosystèmes côtiers et marins.

3. Santé écologique et bien-être humain –

L'initiative vise à améliorer le bien-être humain par la restauration et le maintien de l'état de santé des écosystèmes bleus. La population urbaine et côtière/lacustre est de plus en plus importante dans les pays de la région et va continuer à croître dans les années à venir. L'empiètement sur le domaine maritime et lacustre engendre une diminution de la capacité des écosystèmes à assurer des services comme ceux de protection contre les inondations (de plus en plus fréquentes), la protection du trait de côte, le traitement des eaux usées, etc. Au-delà des services de régulation susmentionnés, les écosystèmes bleus concourent à l'amélioration du bien-être humain par les services culturels qu'ils fournissent et qui sont associés aux activités récréatives et spirituelles.

50 Les émissions de CO₂ sont déjà comptabilisées dans le cadre de la mesure du progrès de la CND.

51 Dont le rôle est souvent réduit à fourniture de services pour l'alimentation humaine.

52 Afin de limiter le plus possible les émissions.

53 Cela correspond à la stratégie de l'OMI actuelle de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des navires.

Les écosystèmes bleus participent donc à la santé mentale des populations et plus particulièrement en milieu urbain où le lien avec la nature est ténu. Les solutions fondées sur la nature pour la restauration ou la recréation d'écosystèmes littoraux doivent être envisagées.

En parallèle de ces activités de reconquête écologique, plusieurs initiatives d'intégration des écosystèmes bleus dans le paysage urbain peuvent voir le jour afin de participer à la redynamisation de la relation homme-nature. La restauration des plages urbaines souvent délaissées car insalubres, la création de parcours aquatiques urbains et sous-marins éducatifs, etc. vont faire entrer du bleu dans les villes. Le travail mené en matière de découverte du monde bleu par les ONG79 auprès des écoles doit ainsi être étendu afin de faire partager avec le plus grand nombre les bienfaits d'écosystèmes bleus en bonne santé.

La portée régionale de l'initiative permet de développer des synergies entre pays et villes et de gagner en efficacité dans la mise en œuvre des actions.

4. Exploration des énergies bleues — L'initiative consiste à mettre en œuvre une véritable stratégie d'exploration des énergies bleues à l'échelle de la région. Tout comme le potentiel de production énergétique du solaire et de l'éolien est conséquent mais sous-utilisé, celui du domaine marin est méconnu et souffre d'un manque de technologie adaptée. La volonté des États de mettre en œuvre des projets, que ce soit à partir de l'éolien flottant, de technologies utilisant la houle et les vagues, les marées, le courant ou le thermal, montrent bien que le potentiel existe mais que pour le moment le développement technologique est encore balbutiant.

Cela n'empêche que la région de la Corne de l'Afrique doit être prête à utiliser les technologies

dès qu'elles s'avèrent fonctionnelles et dans la mesure du possible à participer à leur développement. Les partenariats public-privés doivent être développés en ce sens tout comme des liens avec les autres pays insulaires et pays du nord de l'Europe qui visent une forte production énergétique renouvelable doivent être noués. Les États doivent par ailleurs renforcer leur capacité à attirer les investissements dans ces domaines émergent et mobiliser les fonds nécessaires pour les travaux exploratoires.

Axe 4 : Renforcement de la coopération et de l'intégration régionales

Plusieurs actions de coopération dans le domaine de l'Économie Bleue sont actuellement en cours dans la région de l'IGAD. Elles concernent tout d'abord la surveillance maritime avec le programme de sécurité maritime (MASE) financé par l'UE. La mise en réseau des pays à travers le mécanisme régional de sécurité maritime est le cœur de l'architecture de sécurité maritime créée par l'IGAD. L'IGAD entretient, par ailleurs, des liens étroits avec l'UA et avec des autres CER comme le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), notamment par le biais de certains de ses États membres.

Les CER, regroupements régionaux d'États africains, constituent les piliers de l'UA pour la mise en œuvre des politiques continentales. Cela consiste notamment à faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et, plus globalement, au sein de la Communauté Économique Africaine (CEA). La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), lancée en 2019, avec pour objectif d'intégrer, à terme, l'ensemble des 55 États de l'Union Africaine au sein d'une zone unique de libre-échange vient renforcer la CEA et les CER. Cela devrait concourir à

faciliter les échanges intra-IGAD et vers et depuis les États membres avec les autres États africains.

En matière d'Économie Bleue, les CER vont également constituer les piliers de la mise en place de la Stratégie de l'UA pour l'EB. Celle-ci va en effet fournir les orientations nécessaires et servir de point de référence pour les États membres de l'UA et les CER et organisations régionales afin d'assurer le développement d'une économie bleue cohérente aux niveaux national et régional. Les stratégies probablement élaborées dans un futur proche par la COMESA et la CEA viendront préciser les orientations contenues dans la stratégie continentale. Celle de l'IGAD s'inscrit dans ce schéma en venant resserrer le maillage géographique et préciser les interventions à l'échelle de la région de Corne de l'Afrique.

Les actions clés de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale concernent la recherche et la formation conjointe, la dynamisation des échanges intra régionaux par voie maritime, la rédaction d'une charte régionale du tourisme bleu. Chacune de ces actions répond à un besoin particulier identifié ci-avant :

la recherche et la formation doit être organisée à l'échelle régionale pour faire face au défi du manque de connaissances et d'expertise dans les domaines de l'EB (tant scientifiques que technologiques et pratiques).

le développement des échanges intra régional s'inscrit dans le schéma d'intégration régional prôné par l'IGAD et dans le contexte plus large de la zone de libre – échange continentale africaine⁵⁴ qui devrait contribuer à dynamiser les échanges régionaux.

L'élaboration d'une carte du tourisme bleu dans le cadre d'un l'objectif de tourisme durable.

Ces trois actions d'intégration régionale correspondent, respectivement, au domaine d'intervention de la Stratégie pour l'Économie Bleue en Afrique intitulé « Gouvernance bleue et changement institutionnel », « Transport maritime, ports et commerce » et « Énergie et industries innovantes ».

Plus spécifiquement, les trois actions visant au renforcement de la coopération et de l'intégration régionale vont consister à :

Recherche et formation conjointe – Cela consiste tout d'abord à articuler la recherche, la formation (éducation et renforcement des capacités) avec la mise en œuvre de l'EB afin de disposer de l'expertise nécessaire au niveau régional. L'identification des besoins de recherche et de formation se fait à la suite de la définition des champs d'intervention et doit être examiné de manière périodique au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions de l'EB⁵⁵. Un travail de rapprochement entre les universités et les instituts de recherche doit être entrepris à la fois au niveau des pays et de celui de la région afin de maximiser l'usage des ressources humaines et techniques disponibles et minimiser le plus possible des doublons tant dans les programmes de formation que dans ceux de la recherche. Cela permettra de couvrir les domaines de recherche et d'enseignement identifiés pour l'évaluation du potentiel bleu et les défis environnementaux, notamment celui de la pollution. En outre, des programmes de formation complémentaire devraient être mis en place afin d'inciter à la mobilité inter-régionale des étudiants⁵⁶.

Le développement de partenariats avec les institutions hors région doit être également encouragé afin de bénéficier des acquis et des compétences extérieures à moindre frais et pouvoir former des spécialistes nationaux. Les programmes européens Erasmus+

54 Voir: https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_-_en.pdf

55 Des actions ponctuelles de renforcement des capacités devront également avoir lieu afin de combler les déficits de connaissance et d'expertise qui ne requièrent l'enrôlement dans un programme de formation à long terme.

56 Tel que le déroulement du cursus des études supérieures dans au moins deux pays.

et Marie-Curie de type RISE⁵⁷ sont à mobiliser pour faciliter les formations et les échanges de chercheurs notamment dans le domaine marin où une meilleure connaissance des milieux marins et aquatiques en général est requise. L'impact⁵⁸ de tels programmes de formation basés sur les échanges est considérable tant pour les étudiants qui renforcent substantiellement leurs capacités et surtout leur connaissances et savoir-faire transversaux à l'étranger que pour les institutions qui bénéficient de compétences formées à peu de frais.

Développement des échanges intra régionaux par voie maritime — Le développement de l'EB dans la région passe irrémédiablement par la mise en service d'un réseau de transport maritime efficace et abordable. Les stratégies des États doivent à ce titre se rejoindre et faire en sorte que le transport maritime devienne un élément de liaison continu entre les pays. La concurrence actuelle entre les pays pour l'accaparement du trafic maritime depuis et vers l'extérieur stimule actuellement le développement portuaire de chaque pays. Ce dynamisme doit être mis à profit pour le développement d'une complémentarité entre les pays en matière de logistique maritime.

Cela va permettre de mieux gérer le trafic maritime entre les pays et le reste du monde en augmentation significative pour les années à venir. Il convient de penser à la fois les flux internationaux et régionaux dans une logique de ports d'éclatement et de ports de proximité interconnectés. Ainsi, le cabotage inter-pays doit se développer dans la continuité du réseau international existant. Les grands groupes de transport maritime sont d'ailleurs en train de programmer et définir des routes secondaires régionales à partir du Kenya et Djibouti. Les États doivent dès lors s'engager

à faciliter les conditions de transbordement (priorité au trafic régional), de dédouanement des produits ainsi que les mécanismes de paiement. Le commerce régional devrait s'en trouver d'autant dynamisé et générer des effets notables sur les économies nationales. Le développement de l'industrie émergente de la croisière à bord de paquebot doit par ailleurs être fait dans cet esprit de complémentarité inter-pays. Il devrait, dans la mesure où les escales à terre sont bien organisées, bénéficier aux économies des pays⁵⁹.

Conception d'une charte régionale du tourisme bleu — Le développement du tourisme doit continuer à être encadré afin d'aboutir à une forme de tourisme dont la mise en œuvre soit respectueuse de l'environnement et contribue au bien-être des populations locales. À cet égard, une charte devrait être élaborée afin de se démarquer des autres destinations touristiques. Une charte du tourisme bleu⁶⁰ aurait le mérite d'apporter une signature distinctive très appréciée d'une frange de plus en plus importante de la population mondiale en quête d'un tourisme harmonieux. Elle devra être conforme aux ODD. Le travail de conception peut s'appuyer sur le plan directeur récemment élaboré par les Seychelles⁶¹ (label de tourisme durable) et la charte des Comores⁶² en matière touristique avec la promotion de l'écotourisme, la prise en compte de la capacité de charge des milieux, la limitation des arrivées, etc.

La charte s'appliquera aux produits touristiques dans leur ensemble, au tourisme de croisière, de séjour, domestique et intra-régional. Elle devra être élaborée avec l'organisation mondiale du tourisme et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans la mesure où de nombreux sites sont classés patrimoine mondial

57 *Research, Innovation and Staff Exchange*. Voir: https://ec.europa.eu/info/h2020-msca-rise-2019_en.

58 Voir: https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-impact-study_en.

59 Avec, à titre indicatif une dépense moyenne d'environ 100 dollars américains par personne par escale dans les pays de la Caraïbe.

60 Pour un examen récent du tourisme bleu, voir: https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Hors%20catalogue%20Id-dri/20190620_BLUE%20TOURISM%20STUDY_EN.pdf.

61 Voir <http://tourism.gov.sc/tourism-master-plan/>.

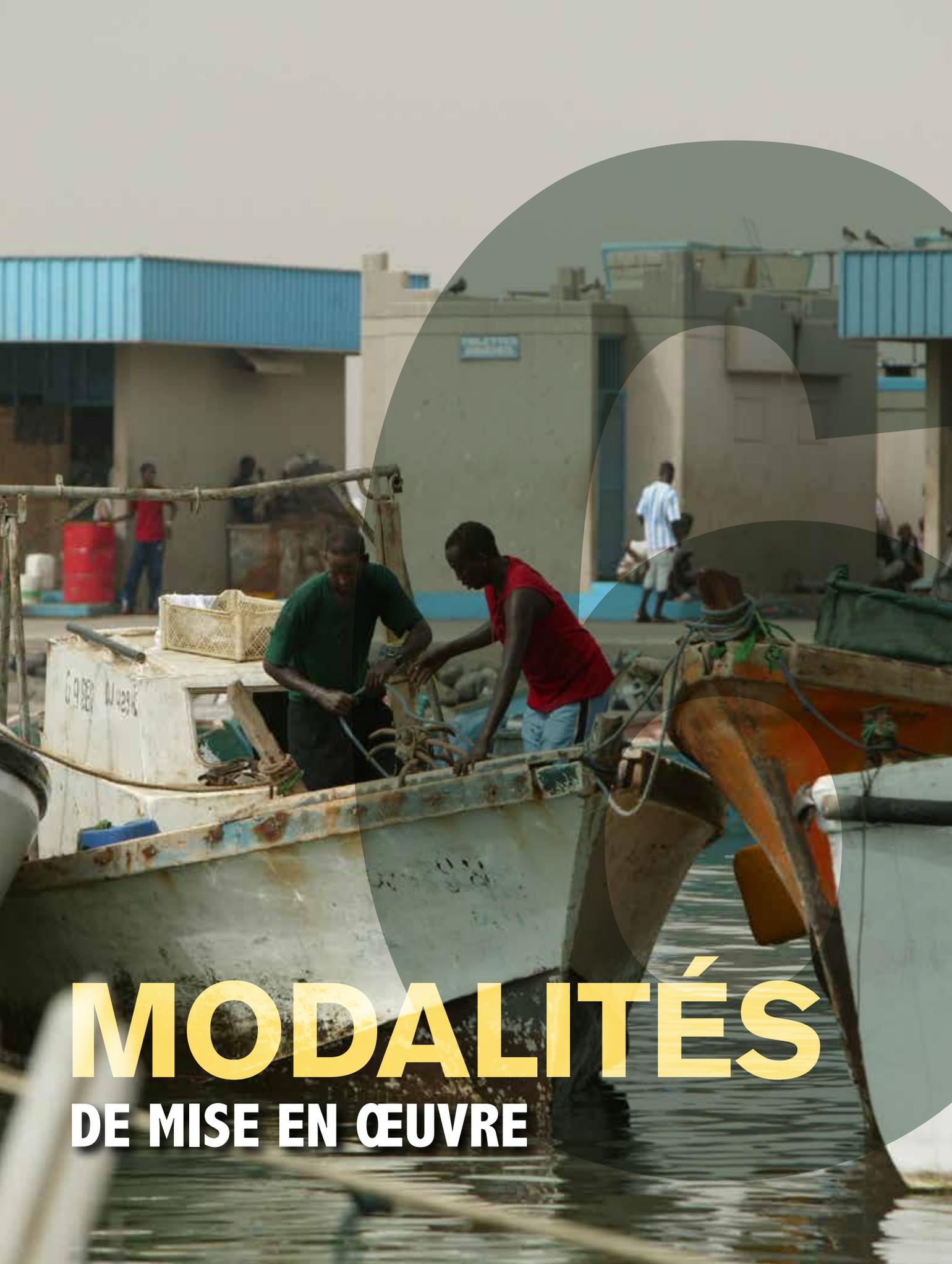
62 En cours de finalisation.

de l'humanité. Elle intégrera de plus les principes de l'économie circulaire, de carbone positif et de santé des écosystèmes et de bien-être humain. En s'appuyant sur de tels principes, elle constituera un moyen efficace de lutter contre les effets du tourisme de masse, la surconsommation des ressources et la pauvreté.

La plus-value économique à réaliser et la réduction des dommages environnementaux et sociétaux seront dès lors conséquents.

Le nombre d'emplois générés dans ce secteur de l'économie bleue devrait augmenter considérablement⁶³. A cet égard, les liens avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) doivent être renforcés afin de créer un avenir de travail durable et une transition juste vers l'économie bleue dans les pays de la Corne de l'Afrique. La création d'emplois décents, l'emploi des jeunes, la migration équitable de la main d'œuvre et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle devront recevoir une attention particulière.

63 Environ 1 emploi créé par dépense moyenne de 4000 dollars américains.



MODALITÉS

DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du BESIP requiert une organisation spécifique que l'IGAD doit prendre soin de mettre sur pied. Cela va consister tout d'abord à définir les organes directeurs et de suivi, notamment :

- un comité directeur comprenant un représentant de l'IGAD et de chaque pays dont l'expérience est suffisamment large pour apporter une expertise qui couvre plusieurs domaines de l'EB. Le comité directeur aura pour mission de représenter les intérêts des États membres, d'assurer la cohérence d'ensemble, notamment entre les échelles géographiques (national et régional) et de veiller à la bonne marche de la mise en œuvre de l'EB dans les pays (Axe 1) et des initiatives et actions régionales (Axe 2 et 3). Il se réunit une ou deux fois par an.
- un comité technique de suivi et évaluation composé d'experts régionaux et internationaux, issus du monde de la recherche, de la société civile, de l'éducation et de l'entreprise sera mis en place. Ce comité a pour but de suivre la mise en œuvre des initiatives et actions régionales et de fournir des orientations stratégiques sur les aménagements à entreprendre.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, une équipe technique, basée au Secrétariat de l'IGAD, assurera l'appui à la mise en œuvre nationale de l'EB et des initiatives fédératrices et actions de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale. Composée d'experts spécifiquement recrutés pour ces tâches et d'une personne pour le secrétariat, l'équipe technique sera chargée, d'une part de faciliter l'élaboration/ la mise en œuvre des activités nationales (Axe 1 et Axe 2), et, d'autre part, de veiller à la mise en œuvre opérationnelle des initiatives et actions régionales (Axe 3 et 4).

Cette équipe technique aura, par ailleurs, le mandat de :

- concevoir les montages financiers pour la mobilisation des fonds destinés aux initiatives et actions régionales : seront approchés à la fois les partenaires techniques et financiers habituels afin de préciser les vecteurs financiers à utiliser et les fondations⁶⁴ et les ONG internationales⁶⁵ qui financent des actions spécifiques à l'économie bleue ;
- assister les États membres pour l'élaboration de schémas financiers afférents à la mise en œuvre des activités nationales de l'EB, participer aux démarches auprès des partenaires financiers et veiller à une démarche d'ensemble cohérente entre le niveau national et régional ;
- mobiliser des compétences nationales, régionales et internationales (entreprises, bureaux d'études), assurer la coordination (maîtrise d'œuvre) des opérations et s'assurer du suivi/évaluation des actions menées ;
- concevoir des documents détaillés pour chaque initiative et action régionale afin de les piloter correctement : ces documents doivent contenir un tableau logique simplifié, le dispositif de pilotage, la programmation de l'initiative ou action et le budget ;
- définir le contenu et la méthode propres aux activités de mobilisation sociétale, de renforcement des capacités, et de mobilisation des parties prenantes chargées de leur mise en œuvre et de leur suivi.

Les États membres ont un rôle particulièrement important à jouer, bien évidemment dans la mise en œuvre de l'EB sur leur territoire, mais aussi pour la réalisation des initiatives et actions régionales dont l'IGAD concourra au bon déroulement. Il est ainsi

64 Comme, par exemple, la fondation Ellen Mac Arthur, œuvrant pour l'économie circulaire.

65 The Nature Conservancy (TNC), World Wide Fund (WWF), Blue Venture, l'Union mondiale pour la nature (IUCN), etc.

attendu de leur part un engagement national et régional continu.

Les modalités de mises en œuvre du processus de structuration de l'EB dans les pays de la région sont distinctes de celles nécessaires à la réalisation des initiatives régionales et des actions d'insertion et de coordination régionale. Elles se conforment toutefois

à une séquence d'étapes similaires (cf. Tableau ci-dessous). En outre, la structuration nationale de l'EB et la mise en œuvre des initiatives et actions régionales requièrent une articulation forte afin que les complémentarités et synergies entre les niveaux d'intervention soient effectives.

Tableau 2 : Modalité de mise en œuvre

Étapes	Niveau national (Axe 1 et Axe 2)	Niveau régional (Axe 3 et 4)
Étape préliminaire	La structuration de l'EB au niveau des pays débute par l'émission d'un signal fort de la part du gouvernement quant à la direction à suivre et le mécanisme de coordination à mettre en place pour organiser le développement de l'EB	Les États membres doivent faire montre de leur volonté de mettre en œuvre des initiatives fédératrices et des actions de renforcement de coopération et de l'intégration régionale. A cet égard, une collaboration étroite avec les autres instances régionales doit être mise en œuvre
Étape 1: identifier et organiser les parties prenantes et définir le portage de l'EB nationale, les initiative ou actions régionales	La mise en œuvre de l'EB doit être jalonnée d'autant de réunions de coordination générale et spécifiques que nécessaires avec la participation des parties concernées. L'unité de coordination, déjà identifiée dans chaque État membre, en assure l'organisation ainsi que le suivi et l'évaluation du processus et des réalisations en cours.	Chaque initiative ou action fait appel à des acteurs différents qu'il convient d'identifier et ensuite d'organiser en un groupe de travail régional. Les unités de coordination nationales seront en charge de l'identification tandis qu'il reviendra au groupe de travail régional d'en organiser les tâches et le mode opératoire avec notamment une identification de la structure/unité de coordination régionale qui portera l'initiative ou action et des points focaux nationaux. L'IGAD, du fait de son expérience dans le montage de programmes régionaux d'envergure apportera son expertise et savoir-faire pour la formulation du portage. Elle veillera également à assurer une coordination entre les initiatives et actions et les projets en cours (ou en voie de préparation à l'IGAD).

Étapes	Niveau national (Axe 1 et Axe 2)	Niveau régional (Axe 3 et 4)
<p>Étape 2: définir les objectifs spécifiques, élaborer un cahier des charges et rechercher les financements</p>	<p>La rédaction d'un cahier des charges (ou document similaire) précisera les actions, étapes, échéanciers et responsabilités permettant de faire cheminer correctement l'EB. Ce travail rédactionnel se fera de manière collective⁶⁶ afin que toutes les parties prenantes s'approprient le cahier des charges et disposent, de plus, d'une connaissance d'ensemble de son contenu et de la manière dont il sera mis en œuvre.</p> <p>Le principe de subsidiarité⁶⁷ doit être appliqué autant que faire se peut afin d'impliquer pleinement les parties prenantes au niveau décisionnel et actif le plus approprié (secteurs économiques, collectivités territoriales, associations, société civile, etc.).</p> <p>Les modes de financements devront être définies en fonction des tâches à réaliser. Plusieurs modalités pourront être discutés avec les bailleurs potentiels.</p>	<p>L'objectif global de chaque initiative et action doit être bien compris des parties prenantes composant le groupe associé à l'initiative ou action afin de pouvoir définir un ensemble d'objectifs spécifiques auxquels seront rattachés des activités, des résultats et des indicateurs de performances. La déclinaison de l'initiative ou action en activités doit se faire de manière à bien prendre en compte l'ensemble des paramètres, dont les contraintes liées à leur faisabilité et le cas échéant mettre sur pieds des activités complémentaires.</p> <p>Le souci de l'articulation des activités entre le national et le régional doit être constamment à l'esprit afin de s'assurer d'un ancrage fort aux deux niveaux. L'IGAD apportera sa connaissance et assurera la liaison entre les niveaux de décisions et d'actions. La rédaction d'un cahier des charges, où la mise en œuvre des activités est balisée tant en termes de responsabilités que de calendrier et d'enchaînement, ponctue cette étape. Le travail est organisé par l'unité de portage retenue.</p> <p>Les options et mécanismes de financement pourront être discutés avec les partenaires techniques au développement et d'autres partenaires comme les fondations et les ONG internationales.</p>

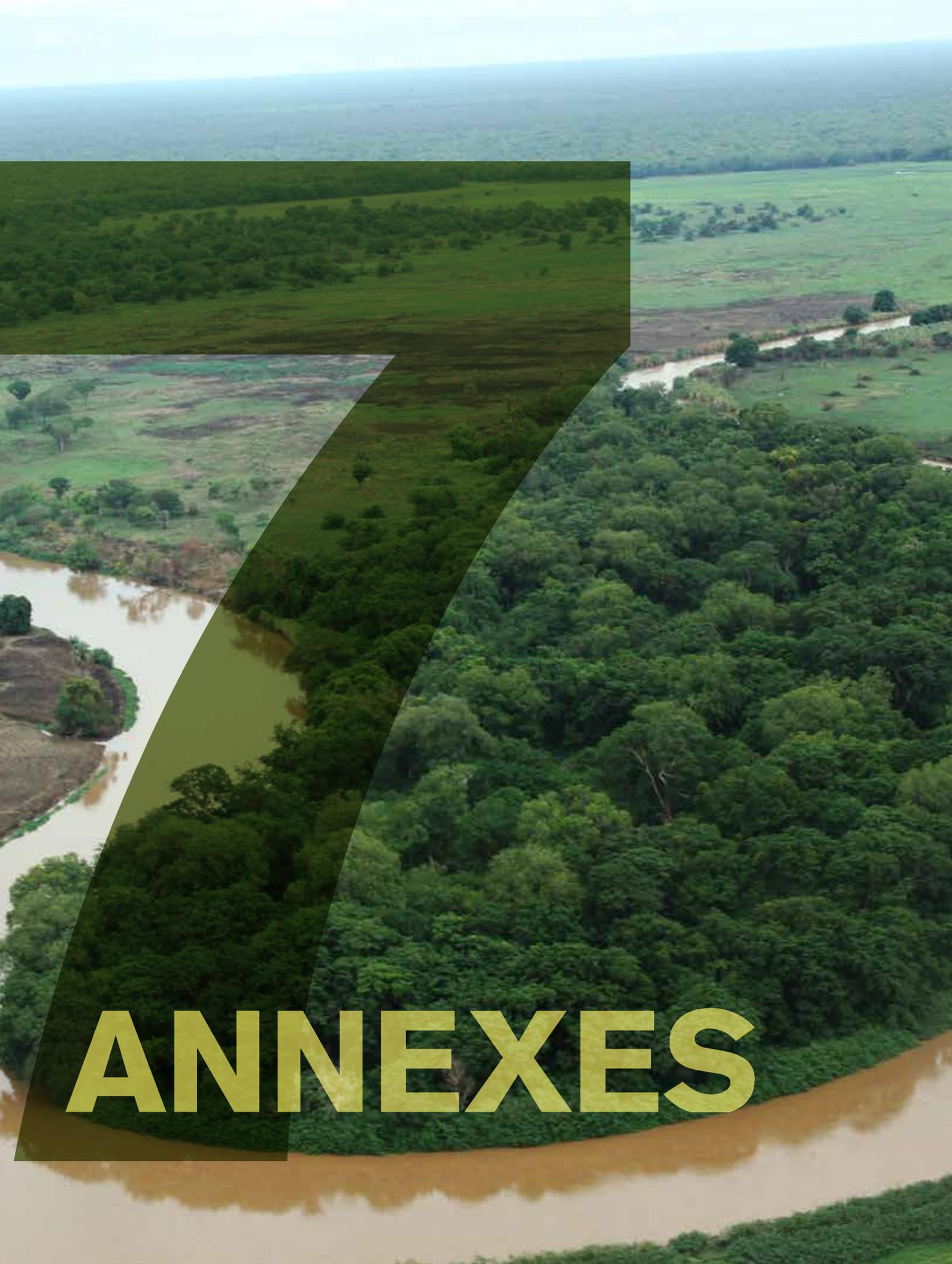
66 En ayant possiblement recourt à une aide factuelle et concrète pour la formulation du cahier des charges.

67 Il vise à rapprocher l'exercice des compétences au niveau le plus proche possible des citoyens, conformément au principe de proximité et à l'échelle décisionnelle la plus appropriée. Voir <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/7/le-principe-de-subsidiarite>

Étapes	Niveau national (Axe 1 et Axe 2)	Niveau régional (Axe 3 et 4)
<p>Étape 3: mettre en œuvre l'EB nationale, l'initiative ou l'action régionale et veillez à leur suivi-évaluation</p>	<p>Une situation de référence doit être fait de manière détaillée pour qualifier et quantifier la contribution des services bleus (carbone bleu et autres services) et des secteurs de productions de biens et services à l'économie bleue (en étroite collaboration avec les services statistiques nationaux).</p> <p>La mise en œuvre opérationnelle des activités doit être confié à des prestataires de services selon une sélection rigoureuse. Le suivi sera réalisé par l'unité de coordination de l'EB.</p> <p>La mise en œuvre de l'initiative ou action, tout en suivant les modes opératoires classiques, doit s'assurer de la cohérence entre les échelles nationales et régionales.</p>	<p>Au préalable de la mise en œuvre de toute initiative et action, l'unité de coordination devra établir un état de référence et s'assurer de pouvoir disposer des informations relatives aux indicateurs identifiés. La qualité du suivi-évaluation en dépend.</p>

La mise en œuvre des activités structurantes nationales (Axe 1 et Axe 2) ainsi que des initiatives régionales (Axe 3) et des actions de coopération (Axe

4) requiert ainsi une participation active de toutes les parties prenantes



ANNEXES

Annexe 1 :

Présentation détaillée de chacun des domaines d'intervention

Axe	Objectif	Plans d'action
Axe 1: Structuration de l'Économie Bleue des États membres de l'IGAD	Structurer le développement et la mise en œuvre de l'économie bleue dans les États membres de l'IGAD.	<ol style="list-style-type: none">1.1 Définition du champ d'application de l'économie bleue1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes1.3 Coordination1.4 Communication1.5 Mobilisation des ressources et financement
Axe 2: Renforcement des secteurs traditionnels et développement des secteurs émergents	Améliorer le statut des secteurs actuels de l'EB et créer les conditions pour les secteurs émergents	<ol style="list-style-type: none">2.1 Élaborer une série de projets pilotes pour valoriser les secteurs traditionnels2.2 Élaborer une série d'initiatives pilotes pour développer les secteurs émergents
Axe 3: Mise en œuvre d'initiatives régionales	Mettre en œuvre les initiatives régionales fédératrices identifiées de l'IGAD	<ol style="list-style-type: none">3.1 Côtes et océan sans pollution et plastique3.2 Bilan carbone positif3.3 Santé écologique et bien-être humain3.4 Exploration des énergies bleues
Axe 4: Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale	Renforcer la coordination et l'intégration régionale en mettant en œuvre trois actions clés : <ul style="list-style-type: none">• Organisation conjointe de la recherche et de la formation,• Développement des échanges intra régionaux par voie maritime et• Conception d'une charte régionale du tourisme bleu.	<ol style="list-style-type: none">4.1 Recherche et formation conjointe4.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime4.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu

Annexe 2 :

Axe 1 : Structuration de l'EB dans les États membres de l'IGAD

L'objectif de l'axe 1 est de structurer le développement et la mise en œuvre de l'Économie Bleue dans les États membres de l'IGAD.

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
1.1 Définition du champ d'application de l'économie bleue	1.1.1 Concevoir une définition unique de l'économie bleue à partir de la définition régionale (proposée dans le présent rapport)	Chaque État membre dispose d'une définition de l'économie bleue inspirée (ou compatible avec celle) de la définition régionale	Définition de l'économie bleue disponible dans un document officiel	Coordination (C) : unité de coordination nationale Partenariat (P) : ensemble des parties prenantes
	1.1.2 Identifier les secteurs socio-économiques de l'économie bleue qui requièrent une intervention dans chacune des trois catégories identifiées (résolution des problèmes actuels, amélioration de l'existant, innovation et développement)	Etat de lieux de chacun des secteurs socio-économiques de l'économie bleue	Rapport disponible	
	1.1.3 Identifier les composantes environnementales sur lesquelles intervenir afin de restaurer et valoriser le potentiel bleu	État de référence des écosystèmes côtiers et marins (en tenant compte de leur état de santé) et les services écosystémiques générés	Rapport disponible	
	1.1.4 Définition des priorités socio-économiques (économie circulaire) et environnementale (restauration et mise en valeur des écosystèmes côtiers)	Priorisation documentée tant pour l'économie que l'environnement	Atelier(s) de concertation tenu(s) et rapport national disponible	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
1.2 Connaissance du potentiel bleu et des contraintes	1.2.1 Inventaire du potentiel socio-économique en fonction des connaissances actuelles et identification des contraintes pour l'exploitation durable du capital bleu	Potentiel socio-économique des ressources bleues et secteurs traditionnels et émergents évalué et contraintes identifiées et classifiées en fonction de leur nature (environnementale, technologique, financière, légale, etc.)	Rapport d'inventaire économique disponible	Coordination (C) : unité de coordination nationale P : Ministères de l'économie et de l'environnement P: Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales spécialisées.
	1.2.2 Inventaire du potentiel environnemental, notamment pour l'apport à la CND, et Identification des contraintes pour l'inclusion des services écosystémiques dans la CND et notamment le carbone bleu	Potentiel écologique évalué, notamment celui des services afférents à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, contraintes identifiées (disponibilité de l'expertise, cadre du CND, etc.)	Rapport d'inventaire économique disponible	
1.3 Coordination	1.3.1 Participation inclusive (possibilité d'avoir un comité de mise en œuvre élargi et d'un comité restreint afin de faciliter la tenue des réunions)	Comité de mise en œuvre de l'EB, comprenant l'ensemble des parties prenantes, en place.	Recensement de l'ensemble des parties prenantes et document officiel de présentation de la composition du Comité de mise en œuvre	Coordination (C) : unité de coordination nationale P : Parties prenantes P : Secteur Privé P : Institut de recherche et université (partenariat extérieur à prévoir) P: IGAD P: Partenaires techniques au développement P : Office national des statistiques P: Ministère de l'environnement
	1.3.2 Organisation du dialogue entre les parties prenantes, avec l'IGAD et les autres pays, et avec les partenaires techniques au développement	Échéancier et modalités organisationnelles (entre les parties prenantes et avec les partenaires extérieurs) effectifs	Calendrier des réunions et mode de fonctionnement disponibles dans un document officiel	
	1.3.3 Développement des initiatives et actions transversales collectives	Réalisation des initiatives et actions transversales dans le domaine économique et environnemental	Rapports de suivi avec indicateurs de performance disponibles	
	1.3.4 Renforcement du partenariat public-privé (PPP)	Accords de PPP effectifs pour la mise en œuvre des initiatives et des actions transversales	Accords PPP signés	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
1.3 Coordination (suite)	1.3.5 Amélioration de l'expertise et développement des outils de l'économie bleue : Planification spatiale maritime (PSM) ; Comptabilité de la valeur ajoutée (VA) et des emplois de l'économie bleue et des services écosystémiques (compte du capital naturel bleu)	PSM est effective et intégrée au processus décisionnel Comptes satellites de la comptabilité nationale effectif pour la mesure de la VA et des emplois liés à l'économie bleue Compte spécifique à la mesure du carbone bleu et des autres services écosystémiques d'importance opérationnel dans le cadre de la CND	PSM en place Comptes satellites de l'économie bleue partie prenante de la comptabilité nationale Comptabilité bleue en place	
	1.3.6 Suivi et évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Suivi des progrès réalisés pour la mise en œuvre de l'économie bleue. Diagnostic des difficultés et propositions d'amélioration de la performance des initiatives et actions transversales	Rapports de suivi évaluation disponibles	
1.4 Communication	1.4. Sensibilisation de la population et des parties prenantes à l'importance de l'économie bleue. Actions de sensibilisations conjointes avec celles proposées dans le cadre de l'économie circulaire et de la valorisation des écosystèmes côtiers	Population disposant des éléments de connaissance suffisant sur l'économie bleue pour induire un comportement plus responsable et des actions citoyennes Acteurs économiques comprenant l'économie bleue et mettant en pratique la philosophie de l'économie bleue, notamment en matière d'économie circulaire et de valorisation de l'environnement Intéressement des plus jeunes par des actions dans les écoles et l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes pour les jeunes	Résultat d'une enquête annuelle relative au niveau de connaissance de l'économie bleue (population et enfants dans les écoles) et d'intégration des principes de l'économie bleue dans les activités et plans de travail (acteurs économiques)	C : unité de coordination nationale entreprise de communication
	1.4.2 Dissémination par un recours efficace aux différents moyens médiatiques afin de faire connaître les réalisations en matière d'économie bleue	Population et ensemble des acteurs concernés au fait des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'économie bleue	Produits de communication disponible	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
1.4 Communication (suite)	1.4.3 Visibilité	Réalisations de l'économie bleue largement promues et diffusées sur les réseaux sociaux et les médias Ensemble d'événements médiatiques spécifiques à l'économie bleue touchant un grand nombre de personnes	Site internet et médias électroniques opérationnels et mis à jour régulièrement Rapports des événements disponibles	
1.5 Mobilisation des ressources et financement	1.5.1 Orientations claires de la part du gouvernement	Indications claires de l'engagement de l'État, notamment en matière financière (y inclus auprès des institutions internationales)	Allocations budgétaires nationales aux programmes de l'économie bleue	C : unité de coordination en étroite collaboration avec le gouvernement et plus particulièrement le ministère des finances. P: Ministère des finances et opérateurs financiers nationaux et internationaux
	1.5.2 Choix des outils financiers	Sélection des meilleurs outils financiers en fonction des besoins, des opportunités liées au contexte national et international	Document stratégique confidentiel de choix des outils financiers pour la mise en œuvre de l'EB	
	1.5.3 Mise en œuvre financière	Organisation financière effective pour l'utilisation et le suivi des fonds de l'économie bleue	Rapport annuel d'activité de l'organisme financier en charge de la gestion des fonds de l'économie bleue	

Axe 2 : Renforcement des secteurs traditionnels et développement des secteurs émergents de l'EB

L'objectif de l'axe 2 est d'améliorer le statut des secteurs actuels de l'EB et créer les conditions pour les secteurs émergents

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
2.1 Élaborer une série de projets pilotes pour valoriser les secteurs traditionnels	2.1.1 Identifier une série d'interventions clés qui renforceront le développement des secteurs traditionnels de l'économie d'énergie	Ensemble d'interventions clés clairement identifiées à la suite d'ateliers organisés avec les parties prenantes de chaque secteur	Rapport sur l'ensemble des interventions clés disponibles	Coordination (C) : unité de coordination nationale Partenariat (P) : ensemble des parties prenantes
	2.1.2 Établir des notes conceptuelles pour des projets pilotes pour chacun des secteurs traditionnels. Approche de l'agence de coopération technique et financière pour le soutien des projets pilotes.	Notes conceptuelles pour les initiatives pilotes présentées aux agences de coopération	Notes conceptuelles et procès-verbaux des réunions avec les agences de coopération.	
	2.1.3 Élaborer une présentation détaillée des projets après avoir obtenu le financement	Présentation détaillée de chaque projet pilote réalisé avec une étude de faisabilité	Présentations détaillées des projets	
	2.1.4 Mise en œuvre, suivi et évaluation	Projet pilote mis en œuvre	Rapports sur les projets pilotes disponibles	
2.2 Élaborer une série d'initiatives pilotes pour développer les secteurs émergents	2.2.1 Identifier une série d'interventions clés qui contribuera au développement des secteurs émergents de l'EB	Ensemble d'interventions clés clairement identifiées à la suite d'ateliers organisés avec les parties prenantes de chaque secteur	Rapport sur l'ensemble des interventions clés disponibles	Coordination (C) : unité de coordination nationale P: ensemble des parties prenantes
	2.2.2 Établir des notes conceptuelles pour des initiatives pilotes pour chacun des secteurs émergents sélectionnés. Approche de l'agence de coopération technique et financière pour le soutien des projets pilotes.	Notes conceptuelles pour les initiatives pilotes présentées aux agences de coopération	Notes conceptuelles et procès-verbaux des réunions avec les agences de coopération.	
	2.2.3 Élaborer une présentation détaillée des initiatives après avoir obtenu le financement	Présentation détaillée de chaque initiative pilote réalisée	Présentations détaillées des initiatives	
	2.2.4 Mise en œuvre, suivi et évaluation	Initiative pilote mis en œuvre	Rapports sur les initiative pilotes disponibles	

Axe 3 : Mise en œuvre d'initiatives régionales

L'objectif de la composante 2 est mettre en œuvre quatre initiatives régionales fédératrices (côtes et océan sans pollution et plastique, bilan carbone positif, santé écologique et bien-être humain, exploration des énergies bleues)

Initiative	Activity	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
3.1 Côtes et océan sans pollution et plastique	3.1.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (capitalisation avec l'initiative de l'IGAD en cours et celles à venir)	Groupe de travail mis en place	Rapports des réunions disponibles	C: unité de coordination régionale de l'initiative P: parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger) P: entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile P: Pays de l'IGAD et instances politiques régionales
	3.1.2 Caractérisation de la pollution chimique et plastique des bassins versants et du GEM des Aiguilles (hydrocarbures, chimique, plastique, biologique) et Identification des sources polluantes (terre et mer) et des émissaires (notamment les eaux de ballast).	Pollution caractérisée et sources identifiées	Rapports d'expertise disponibles	
	3.1.3 Réflexion collective pour la formulation de propositions détaillées pour la réduction de la pollution (en appliquant le principe de l'économie circulaire) et en élaborant des schémas d'action collective.	Propositions formulées pour les pays (recyclage, alternatives au plastique, changements de comportement, etc.) et pour le bassin de l'océan Indien avec l'instauration d'un dialogue politique et technique (notamment juridique) avec les pays bordant l'océan Indien pour la formulation de procédures de compensation	Propositions nationales disponibles, propositions régionales politiques, juridiques et technique disponibles pour la mise en place d'un mécanisme de compensation pour les dommages subis par les États membres de l'IGAD.	

Initiative	Activity	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
3.1 Côtes et océan sans pollution et plastique (suite)	3.1.4 Elaboration détaillée des propositions sous la forme de projets pour les États et de dialogue à l'échelle de la région de l'IGAD.	Série limitée de documents de projets nationaux (et régionaux dans le cas d'activités conjointes) et de directives à l'échelle du bassin de la Mer Rouge et de l'Océan Indien.	Documents de projets et de dialogue disponibles	
	3.1.5 Mise en œuvre des projets aux échelles nationale et régionale et des dialogues à l'échelle de la Corne de l'Afrique.	Projets et dialogues mis en œuvre	Documents d'orientation élaborés	
	3.1.6 Suivi-évaluation de chaque projet et du dialogue politique et mise en place, dans la mesure du possible, d'un observatoire régional de détection des pollutions dès la source	Suivi des projets et du dialogue de manière périodique et évaluation à mi-parcours et finales des projets et dialogue politique	Rapport de suivi et d'évaluation disponibles	
3.2 Bilan carbone positif	3.2.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires autour de la mise en œuvre de la CND	Groupe de travail mis en place	Procès-verbaux des réunions disponibles	C : unité de coordination régionale de l'initiative P : parties prenantes, instituts de recherche et universités (partenariat étranger). P : entrepreneurs (producteurs et distributeurs), société civile P: Partenaires techniques et financiers
	3.2.2 Évaluation du carbone séquestré (par type d'écosystème en prenant en compte leur état de santé) et émis (en utilisant les données de la CND) Utilisation de la comptabilité développée à cet effet par les pays et des outils spécifiques de la PSM (surfaces et états de santé des écosystèmes). Évaluation des autres services d'importance pour la CND (protection côtière notamment)	Évaluation chiffrée du bilan carbone (stockage et émissions de CO2) et des services écosystémiques d'importance pour la CND	Évaluations disponibles	
	3.2.3 Intégration du Carbone bleu et des autres services écosystémiques à la CND	La CND 2025-2030 prend en compte la contribution des écosystèmes littoraux	Document de la CND disponible	

Initiative	Activity	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
3.2 Bilan carbone positif (suite)	3.2.4 Réflexion collective et proposition de mesures concrètes pour la réduction de l'émission du carbone et l'augmentation de la capacité de séquestration. Une table ronde est organisée avec les partenaires techniques et financiers pour définir les modes de financement les plus appropriés	Un nombre restreint de mesures concrètes (sous la forme de note conceptuelle) est proposé et soumis à une demande de financement	Document de présentation des mesures disponible	
	3.2.5 Élaboration détaillée des mesures sous la forme de projets portant sur la restauration des écosystèmes endommagés, la protection de ceux qui se trouvent menacés et l'expansion des écosystèmes littoraux (en augmentant globalement la capacité des écosystèmes à séquestrer du carbone et à fournir des services écosystémiques)	Un ensemble restreint de projets régionaux portant sur la restauration, la protection et l'expansion des écosystèmes littoraux est soumis à validation et financement	Documents de projet disponibles	
	3.2.6 Mise en œuvre des projets de restauration, protection et expansion des écosystèmes littoraux visant un bilan carbone positif et suivi-évaluation de ces projets	Projets mis en œuvre de manière concertée des projets visant un bilan carbone positif et application des règles classiques de suivi-évaluation	Projets réalisés et suivi-évaluation effectué	
3.3 Santé écologique et bien-être humain	3.3.1 Structuration du groupe de travail, définition d'une unité de coordination et des modes opératoires (deux représentants par pays ayant des compétences écologiques, scientifiques et médicales en poste permanent sur la durée du projet afin d'assurer la continuité du programme)	Groupe de travail en place avec la tenue de réunions régulières (utilisation de la vidéo-conférence afin de limiter le plus possible les déplacements)	Procès-verbaux des réunions disponibles	C : unité de coordination régionale de l'initiative P : parties prenantes dont l'autorité environnementale et de la santé P : société civile P: hôpitaux et associations médicales

Initiative	Activity	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
3.3 Santé écologique et bien-être humain (suite)	3.3.2 Évaluation de l'état de santé des écosystèmes en périphérie des centres urbains après avoir pris soin de définir une méthode commune de travail adoptée par les États membres et Évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé mentale et le bien-être humain des populations urbaines	Rapport d'évaluation de l'importance des écosystèmes bleus pour la santé des populations urbaines	Rapport d'évaluation disponible	P : Institut de recherche et université (santé, psychologie. etc.)
	3.3.3 Réflexion collective et propositions de mesures de restauration des écosystèmes péri-urbains bleus et de développement de projets de cohabitation bleue-grise (ville)	Propositions de projets (note conceptuelle) soumis aux partenaires techniques et financiers	Rapport de présentation des projets disponible	
	3.3.4 Élaboration détaillée des projets portant sur l'amélioration de la santé des écosystèmes bleus, la relation population urbaine / nature et notamment l'éveil à la nature littorale	Ensemble restreint de projets élaborés et validés pour financement	Rapports sur la présentation des projets validés sont disponibles	
	3.3.5 Mise en œuvre des propositions retenues et suivi et évaluation de manière périodique des progrès réalisés	Ensemble de projets réalisés et suivi-évaluation effectué selon les normes internationales	Rapport de suivi et d'évaluation disponible	

Initiative	Activity	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
3.4 Exploration des énergies bleues	3.4.1 Structuration d'un comité directeur Energie Bleue (assurant la coordination et compte sur les avis techniques d'un groupe de travail élargi) et définition des modes opératoires.	Comité directeur et groupe de travail élargi opérationnels	Procès-verbaux des réunions disponibles	C : unité de coordination régionale de l'initiative P : représentants des ministères compétents qui désigne son équipe ; collectivités locales (en charge du développement économique / énergie) ; scientifiques ; techniciens qualifiés ; représentants du monde économique (entreprises, bailleurs de fonds...)
	3.4.2 Identification des types d'énergie bleues possibles et des lieux d'installation des infrastructures en mer et à terre ; mesure a priori des impacts et des conflits d'usage	Identification des énergies bleues et des impacts potentiels	Rapports disponibles	
	3.4.3 Définition des besoins / indicateurs / objectifs à atteindre en fonction des politiques nationales et régionales des pays (quantité produite, stockage, couverture de réseau, autonomie énergétique à atteindre, prix de revient, etc.)	Prospective énergétique des États membres et des conditions de satisfaction de la demande future	Rapports disponibles	
	3.4.4 Réflexion collective pour la sélection des domaines de l'énergie bleue à explorer et élaboration de projets pilotes basés sur le partage d'information et de technologies / expertise afin de s'assurer de l'usage de la bonne technologie suivant les conditions locales. Développement des partenariats internationaux spécifiques à chaque domaine.	Sélection restreinte de projets pilotes en matière d'exploration du réel potentiel de l'énergie bleue, discussion/soumission aux partenaires techniques et financiers et montage de partenariat international	Rapport de sélection et accords de partenariat disponibles	
	3.4.5 Mise en œuvre de la phase exploratoire avec une sensibilisation de la population (communication, éducation, formation) ; suivi-évaluation.	Exploration du potentiel de l'économie bleue sur un certain nombre de sites	Rapport de suivi et d'évaluation disponible	

Axe 4 : Renforcement de la coordination et de l'intégration régionale

L'objectif de la composante 3 est renforcer la coordination et l'intégration régionale en mettant en œuvre trois actions clés que sont l'organisation conjointe de la recherche et de la formation, le développement des échanges intra régionaux par voie maritime et la conception d'une charte régionale du tourisme bleu.

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
4.1 Recherche et formation conjointe	4.1.1 Structuration du groupe de travail (désignation des représentants pays), définition d'une unité de coordination restreinte et des modes opératoires	Groupe de travail et unité de coordination fonctionnelle	Procès-verbaux des réunions disponibles	
	4.1.2 Inventaires de l'existant et Identification des besoins en matière de recherche (inventaires des expertises, des institutions, des cursus existants, des échanges qui se font, des projets en cours et à venir, les partenariats existants...)	Inventaire complet et détaillé	Rapports disponibles	
	4.1.3 Identification des besoins en matière de formation, examen des cursus existants (formation de chercheurs, techniciens, experts en éducation à l'accompagnement des communautés, des jeunes et de la société civile...), et appréhension des besoins éducationnels liés aux futurs métiers (biotechnologie, écotourisme bleu, etc.)	Besoins clairement identifiés par filières et catégories de formation et éducation	Rapport de présentation des besoins éducationnels disponibles	C : unité de coordination régionale P: Instituts de recherche et universités de la région en partenariat avec des institutions internationales ;
	4.1.4 Définition des possibilités de collaboration en matière de recherche et de mise en place de centres d'excellence (pollutions plastiques, zonage et cartographie, acidification des océans, déprédations, séquestration du CO2 et solution basées sur la nature, contamination, pollutions telluriques, etc.)	Proposition de collaboration scientifique régionale	Rapport de proposition disponible	
	4.1.5 Définition des possibilités de mise en commun des programmes d'enseignement et d'élaboration de programmes conjoints spécifiques aux nouvelles technologies (par exemple : énergies renouvelables, technologie de récupération des déchets, etc.)	Domaines de collaboration éducationnels clairement identifiés	Rapport disponible	
	4.1.6 Mise en place d'un certain nombre d'activités de recherche conjointe à l'échelle régionale assorties de colloques, publications, etc. et suivi-évaluation	Programme conjoint réalisés	Résultats des programmes disponibles et rapports de suivi-évaluation disponibles	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
4.1 Recherche et formation conjointe (suite)	4.1.7 Mise en œuvre d'un nombre restreint de programme de formation/éducation conjoint dans les domaines de l'EB (diplômes du secondaire, universitaires, école maritime, formations courtes, etc.) et suivi-évaluation	Formations dispensées dans les domaines définis préalablement	Nombre de personnes formées et rapports de suivi et évaluations disponibles	
	4.2.1 Adoption d'un cadre régional pour la compétitivité du transport maritime à partir de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités : <ul style="list-style-type: none"> - Étude relative à la situation et l'évolution future du commerce régional incluant la région de l'Afrique Australe et Orientale. - Analyse et suivi de l'indice de la performance - Proposition de cadre régional du transport maritime - Mise en place d'un système régional de suivi de la compétitivité du transport maritime. 	Cadre régional relatif à la compétitivité du transport maritime en place	Documents et études relatives au cadre de compétitivité disponibles	
4.2 Développement des échanges intra régionaux par voie maritime	4.2.2 Amélioration de la gouvernance du transport maritime au niveau national à partir de la réalisation de : <ul style="list-style-type: none"> - Révision/formulation du cadre et politique nationale de transport maritime et de l'investissement en fonction des objectifs prédéfinis et dans le cadre de la ZLECA. - Conception d'une stratégie intégrée de la chaîne d'approvisionnement et de la connectivité. - Élaboration et mise en œuvre des plans pour l'amélioration de la compétitivité nationale. - Élaboration et mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'investissement. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'investissement et du partenariat public-privé pour le renforcement de capacité et pour l'amélioration des infrastructures maritimes, de suivi et de gestion, etc. 	Amélioration de la gouvernance nationale du transport maritime	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	C : unité de coordination régionale P: intervenants du secteur du transport maritime
	4.2.3 Renforcement de la capacité institutionnelle des Etats membres afin d'améliorer la connectivité maritime et l'efficacité des ports. Renforcement des capacités des ressources humaines tout au long de la chaîne logistique du transport maritime. Recherche et Développement (R&D) et innovation, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique, environnementale, etc.	Capacités institutionnelles et humaines renforcées	Rapport d'activités et de suivi-évaluation disponibles	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
	<p>4.3.1 Structuration du groupe de travail, de l'unité de coordination et définition des modes opératoires en ayant soin d'associer tous les acteurs du tourisme et des collectivités locales concernés (Association des hôteliers, Association des transporteurs aériens, Offices de Tourisme, Collectivités territoriales, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des chartes existantes et des bonnes pratiques dans le tourisme (vert, écotourisme, Passe Vanille, etc.) et identification des difficultés à leur mise en œuvre en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - Communication et marketing. - Collaboration avec l'association touristique - Obtention de visas. 	<p>Groupe de travail et unité de coordination opérationnels</p>	<p>Procès-verbaux des réunions disponibles</p>	
	<p>4.3.2 Analyse des flux touristiques entre les pays et du positionnement du tourisme des pays au regard des ODD et des principes de l'économie bleue (économie circulaire, équité sociale, etc.) en observant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'implication directe des acteurs touristiques dans les activités de conservation / préservation des écosystèmes. - La perception des populations et des acteurs du tourisme. - La capacité d'absorption des touristes en fonction de la capacité de charge des milieux et de la capacité d'acceptation sociale - Réflexion collective et identification des axes d'intervention pour la charte. En prenant notamment en compte : <ul style="list-style-type: none"> - Les bonnes pratiques actuelles relatives aux activités touristiques (tourisme de conservation, éco-tourisme, activités de sensibilisation à la protection des milieux naturels, etc.). 	<p>Recensement des chartes et des bonnes pratiques réalisé</p>	<p>Rapport relatif au recensement des chartes et bonnes pratiques disponible</p>	<p>C : unité de coordination régionale</p> <p>P : secteur touristique et tours opérateurs, transporteurs aériens et ensemble des acteurs inventant dans la mise en œuvre opérationnelle du secteur touristique dans la région</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Les opportunités offertes par le développement du tourisme africain, du tourisme de la génération des millénium, sensibles aux aspects environnementaux. - L'appropriation de la charte par les opérateurs (approche ascendante) et l'approbation par les décideurs. - Communication et visibilité. 	<p>Analyse des flux touristiques inter-pays et du positionnement du tourisme dans les États membres finalisée</p>	<p>Document relatif aux flux touristiques et au positionnement du tourisme disponible</p>	
		<p>Axes d'intervention précisés</p>	<p>Document de présentation des axes disponibles</p>	

Action	Activité	Résultats	Indicateur	Coordination/ Partenariat
4.3 Conception d'une charte régionale du tourisme bleu (suite)	4.3.3 Rédaction et signature de la Charte régionale du tourisme bleu	Charte régionale du tourisme bleu signée	Document signé disponible	
	4.3.4 Consultation avec les partenaires techniques et financiers pour le financement de la mise en œuvre de la charte (par exemple : financement INTERREG et FED). Mise en œuvre de la charte et suivi et évaluation.	Accords de financement obtenus et mise en œuvre de la charte régionale du tourisme bleu.	Charte mise en œuvre, rapports d'activité et de suivi-évaluation disponibles	



Présentation de la Stratégie régionale de l'Économie Bleue de l'IGAD (2021-2025) : Un guide complet et exhaustif pour utiliser durablement les ressources et services marins et intérieurs de la région, renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes, et contribuer à l'intégration économique régionale de l'IGAD. La Stratégie englobe de bonnes valeurs et des principes tels que l'appropriation, la participation et le partenariat avec les parties prenantes. Elle est adaptée aux besoins et aux aspirations de la région de l'IGAD et s'appuie sur les meilleures pratiques nationales, régionales et continentales en matière de croissance bleue.

ISBN: 978-87-971254-8-9